FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

HAUTE-SAVOIE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

ANCIENNEMENT

FRAPNA

MENTIONS LÉGALES

Document édité par France Nature Environnement Haute-Savoie (FNE Haute-Savoie), PAE de Pré-Mairy - 84, route du Vieran - PRINGY - 74370 ANNECY
Directeur de la publication : Anne Lassman-Trappier, Présidente
Conception graphique : FNE / Cito.fr
Coordination et rédaction : Anthéa Godefroy, Zoé Barth, Séverine Berthet et Laurent Théophile
Impression par nos soins
Crédits Photos :
Couverture : Anthéa Godefroy et Zoé Barth
Intérieur : Anthéa Godefroy (pages : 4, 6, 7, 14, 15, 16, 23, 34, 35, 36, 38, 40/41, 46, 47 et 56) / Laurent Théophile (pages : 3, 6, 12, 20, 32/33, 37, 39, 46 et 54) / FNE Auvergne Rhône-Alpes (pages 8/9) / Pixabay (pages 18/19 et 43) / Reporterre (page 21) / Christine Gur (page 24) / Anne-Camille Barlas (page 25) / Christophe Gilles (pages 26 et 27) / Jules Heuret (page 28) / Marie Hebert (page 29) / Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc (page 30) / Camille Delhomme (page 31) / Commune de Servoz (page 31) / Thibault Goutin (page 38) / TV8MontBlanc, Inspire (page 44) / Karine Payot (page 45) / Florent Guillarme (page 47) / Freepik (pages 48/49) / Michel Delahousse (pages 50 et 51) / Jean-Pierre Jacquier (page 52) / Préfecture Haute-Savoie (page 53).

Sommaire

Notre année 2019 6

Notre fédération 8

COMPRENDRE *par l'expertise scientifique et technique* 18

SENSIBILISER *par des animations, formations et l'éducation à l'environnement pour un développement durable* 32

CONVAINCRE *en portant la voix de l'environnement, de la santé, du vivant, dans le débat public et les instances de décision* 40

DÉFENDRE *nos biens communs, que ce soit l'eau, l'air, les sols, les paysages, le climat, le vivant* 48

Nos finances 56

Ils nous soutiennent 58

Édito

ANNE LASSMAN-TRAPPIER / PRÉSIDENTE DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTE-SAVOIE

2019 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée en Europe et la 2ème année la plus chaude sur la planète depuis que les températures sont relevées. Dans le monde, 8 des 10 années les plus chaudes ont été observées entre 2010 et 2019.

Nous pourrions commencer chaque bilan annuel par ce type de constat, tant le réchauffement climatique s'accélère et est une constante. Il a atteint +1,1°C en 2019 dans le monde, mais cette moyenne planétaire cache une évolution beaucoup plus inquiétante dans les Alpes. En effet, celles-ci connaissent déjà un réchauffement de plus de +1,5°C et pouvant aller jusqu'à +2°C au cœur du massif du Mont-Blanc, où le changement climatique est visible et la haute montagne est bouleversée par la déstabilisation du pergélisol et la multiplication des « écroulements » de parois.

Notre maison brûle... réellement ! L'Australie a brûlé pendant 4 mois. Des incendies sans précédent par leur ampleur et leur durée ont eu lieu dans les régions arctiques, en Sibérie et en Alaska. L'Amazonie n'a pas été en reste... Ces incendies ont provoqué des brouillards toxiques menaçant la santé des populations, libérant de colossales émissions de gaz à effet de serre et détruisant des milliers de kilomètres carrés de forêts naturelles et toute la biodiversité qui s'y trouvait.

L'urgence d'agir et de changer ne s'est jamais faite aussi pressante.

Notre bilan, au sein de FNE Haute-Savoie, est heureusement nettement plus positif.

En 2019, nous avons continué à porter la parole de l'environnement dans toutes les instances départementales de décision, nous avons continué à informer, éduquer tous types de publics, et à faire progresser la connaissance environnementale.

La justice nous a donné raison dans un nombre important de cas en 2019.

Dans le Grand Massif, le projet d'aménagement de la Combe de Coulouvrier a été annulé par un jugement en novembre. L'arrêté autorisant l'aménagement d'une unité touristique nouvelle (UTN) présentée par les communes de Sixt-Fer-à-Cheval et Samoëns a été annulé en décembre. À Saint-Gervais-les-Bains, la justice a suivi nos préconisations et protégé 3 secteurs qu'une révision du plan local d'urbanisme (PLU) prévoyait d'ouvrir à l'urbanisation. L'autorisation d'une UTN consistant en un ensemble immobilier de 8 500 m^2 et 650 lits nouveaux a été annulée par un jugement en juin.

L'arrêté préfectoral qui identifiait les zones de non traitement phytosanitaire (ZNT) autour des points d'eau a été annulé par un jugement en novembre. Une victoire qui fera jurisprudence !

Enfin, l'annulation de la déclaration d'utilité publique du centre des congrès d'Annecy en juin, puis l'annonce de l'abandon de ce projet en août, a mis fin à 10 années de batailles médiatiques et juridiques. Le littoral du Lac d'Annecy est préservé d'une construction immobilière de 10 000 m^2.

Concernant notre fonctionnement, nous avons réalisé des avancées notables dans les domaines énoncés comme prioritaires à la fin 2018 : la communication, le lien fédéral et notre santé financière.

Chacun aura pu constater la montée en puissance de notre communication (newsletter régulière, présence de qualité sur les réseaux sociaux, nouveau site internet) et notre visibilité accrue auprès du grand public (marches pour le climat, articles et reportages plus réguliers dans les médias). Nous avons saisi à pleines mains l'occasion de notre changement de nom et de logo pour donner une image rafraîchie et plus mobilisatrice de notre mouvement.

Bien que récente, la nouvelle dynamique porte déjà ses fruits. Nous sommes heureux et fiers d'accueillir régulièrement de nouveaux sympathisants et surtout de nouveaux bénévoles, qui ont envie d'agir à nos côtés et qui s'investissent.

Ce travail de métamorphose de notre communication a été réalisé sans effectif salarié dédié, mais grâce aux compétences et à l'engagement de notre équipe salariée et de plusieurs bénévoles. Nous avons enclenché une nouvelle vitesse, mais la route reste longue et nos efforts doivent rester soutenus et être pérennisés.

Tout au long de l'année 2019, nous avons retissé les liens entre notre fédération départementale et nos membres, avec le retour de Benoît à mi-temps sur le chantier du lien fédéral et de la vie associative. Là encore, cet élan doit être poursuivi, pour permettre à notre fédération de gagner en efficacité, sans jamais oublier la convivialité.

Au niveau financier, après un début d'année 2019 inquiétant pour la trésorerie en raison des délais de paiement souvent plus longs de certains de nos partenaires financiers, notre trésorier a pris le taureau par les cornes (ou était-ce un bouquetin ?) et nous a replacés dans une position moins risquée. Il a négocié et obtenu deux prêts à des taux avantageux, pour un total de 90 000 € sur 4 ans, afin de nous sortir de cette mauvaise passe et de nous permettre de travailler sereinement sur les sujets qui nous passionnent. Il faudra bien sûr rembourser ces prêts et la crise du Covid-19 fait peser des incertitudes inédites sur notre activité et nos finances, mais nous gardons espoir et nous restons déterminés à continuer à agir pour notre environnement, avec des partenaires financiers qui nous font confiance et qui apprécient la qualité de notre travail.

La crise sanitaire inédite que nous traversons constituera-t-elle une simple pause de l'économie mondiale, ou provoquera-t-elle le véritable « Reset » dont nous avons besoin ?

La crise sanitaire inédite que nous traversons constituera-t-elle une simple pause de l'économie mondiale, ou provoquera-t-elle le véritable « Reset » dont nous avons besoin ? Notre modèle économique, basé sur la prédation de toujours plus de ressources, quel qu'en soit le coût pour l'environnement ou pour l'humain, vit-il ses derniers mois ? Allons-nous enfin apprendre à vivre en harmonie avec la nature, qui est indispensable à notre vie et qui a refait son apparition, parfois par surprise, dans nos vies et dans nos villes, pendant la période du confinement ?

NOT

ANN

20

16 MARS

Marche pour le climat

Un cortège impressionnant de près de 4 000 personnes à cette marche pour le climat pour dire « ça suffit ». Le 21 septembre, une seconde manifestation menée par FNE Haute-Savoie réunira environ 3 000 personnes. ***Convaincre p. 46***

6 DÉCEMBRE

Soirée fédérale

FNE Haute-Savoie a invité ses membres pour un moment d'échange et de partage en vue de préparer les élections municipales avec les propositions du Pacte pour la Transition Citoyenne.

31 OCTOBRE

Animation d'Halloween au Marais de l'Enfer

Encore un énorme succès pour cette animation dans le Marais de l'Enfer : près de 360 curieux de nature ont exploré le marais sur cette journée. ***Sensibiliser p. 36***

5 SEPTEMBRE

Rassemblement régional

Rencontre des salariés des sections FNE d'Auvergne Rhône-Alpes pour renforcer notre réseau et répondre à l'attente croissante des citoyens vis-à-vis de la cause environnementale.

TRE

NÉE

99

29 AVRIL

Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère

La révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve 2019-2023 enfin approuvée avec des objectifs ambitieux pour l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé. **Convaincre p. 44**

17 MAI

Assemblée Générale

Organisée à Fillinges, elle a donné lieu à de riches échanges au cours d'une très belle soirée conclue par un buffet convivial.

21 ET 22 MAI

Bilan du programme « Fleurs locales »

Rencontre entre techniciens, chercheurs, élus, paysagistes et entreprises privées, tous acteurs dans la revégétalisation, pour échanger sur les résultats du programme. **Comprendre p. 24**

22 ET 23 JUIN

24h naturalistes

13ème édition sur les pentes du Semnoz, en collaboration avec l'association Fermaculture, qui développe une exploitation agricole basée sur les principes de la permaculture. **Comprendre p. 23**

NOTRE FÉDÉRATION

France Nature Environnement est le premier mouvement citoyen de protection de la nature et de l'environnement en France. Depuis 50 ans, nous défendons la nature et promouvons des solutions conciliant qualité de vie et préservation du vivant. Pour cela, nous nous appuyons sur une connaissance fine des enjeux environnementaux et de leurs interactions, ainsi que sur un ancrage territorial fort. L'efficacité de notre action repose sur une organisation et un fonctionnement démocratique exigeants.

France Nature Environnement , c'est...

Une fédération NATIONALE

La fédération se compose d'associations adhérentes, agréées par le Conseil d'administration. Elles sont réparties en deux catégories :

- D'une part, des associations dites membres.
- D'autre part des associations dites correspondantes.

Les associations « membres » comprennent des fédérations, unions ou associations territorialisées et des associations nationales, ayant toutes pour objet la protection de la nature et de l'environnement.

Sont dites « correspondantes » des associations, fédérations ou unions d'associations dont l'objet principal n'est pas l'environnement, mais qui, par leur action, contribuent à sa préservation. Les associations adhérentes aux associations membres ou correspondantes sont dites « affiliées » à France Nature Environnement.

880 000

militants dans toute la France, en métropole et outre-mer

20 %

des réserves naturelles du pays gérées par une association FNE

214

actions en justice en 2019, dont 86 % de victoires

2 MILLIONS

de personnes sensibilisées à la protection de l'environnement

Repères

- Une association créée en 1968, reconnue d'utilité publique depuis 1976, indépendante de tout pouvoir politique, économique ou religieux.
- Une organisation représentative, au fonctionnement démocratique et à la gestion transparente, agréée par le ministère chargé de l'environnement.
- Nos valeurs : solidarité, fédéralisme, citoyenneté, humanisme.

+ DE 3 500

associations affiliées dans toute la France, en métropole et outre-mer

Une fédération RÉGIONALE

Association créée en 1971, reconnue d'utilité publique et agréée au titre de la protection de l'environnement, indépendante de tout pouvoir politique et économique, France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes est au service de l'intérêt général. Elle est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est le porte-parole d'un mouvement de plus de 200 associations qui rassemblent 51 000 adhérents.

France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes est présente en proximité, sur le terrain comme au niveau régional. Elle réunit 9 fédérations territoriales (dont FNE Haute-Savoie) qui se mobilisent pour la cause environnementale.

FNE Auvergne-Rhône-Alpes, c'est aussi et surtout :

- ***Une équipe fédérale***, composée de près de 135 administrateurs bénévoles et de 90 salariés, investie au quotidien.
- ***10 pôles d'expertise :*** Agriculture, Biodiversité, Eau et milieux aquatiques, Éducation et sensibilisation à la nature et à l'environnement, Forêt, Juridique, Montagne, Santé et pollutions, Environnement et urbanisme, Les Sentinelles de la Nature.
- ***Plus de 250 000 personnes*** sensibilisées chaque année.
- ***Une implication*** dans plus de 1 500 réunions de concertation par an.
- ***4 Réserves en gestion :*** l'Ecopôle du Forez (42), la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire (42), celle de Grads de Naves (07) et la Mine du Verdy (69) qui accueillent 125 000 visiteurs par an.

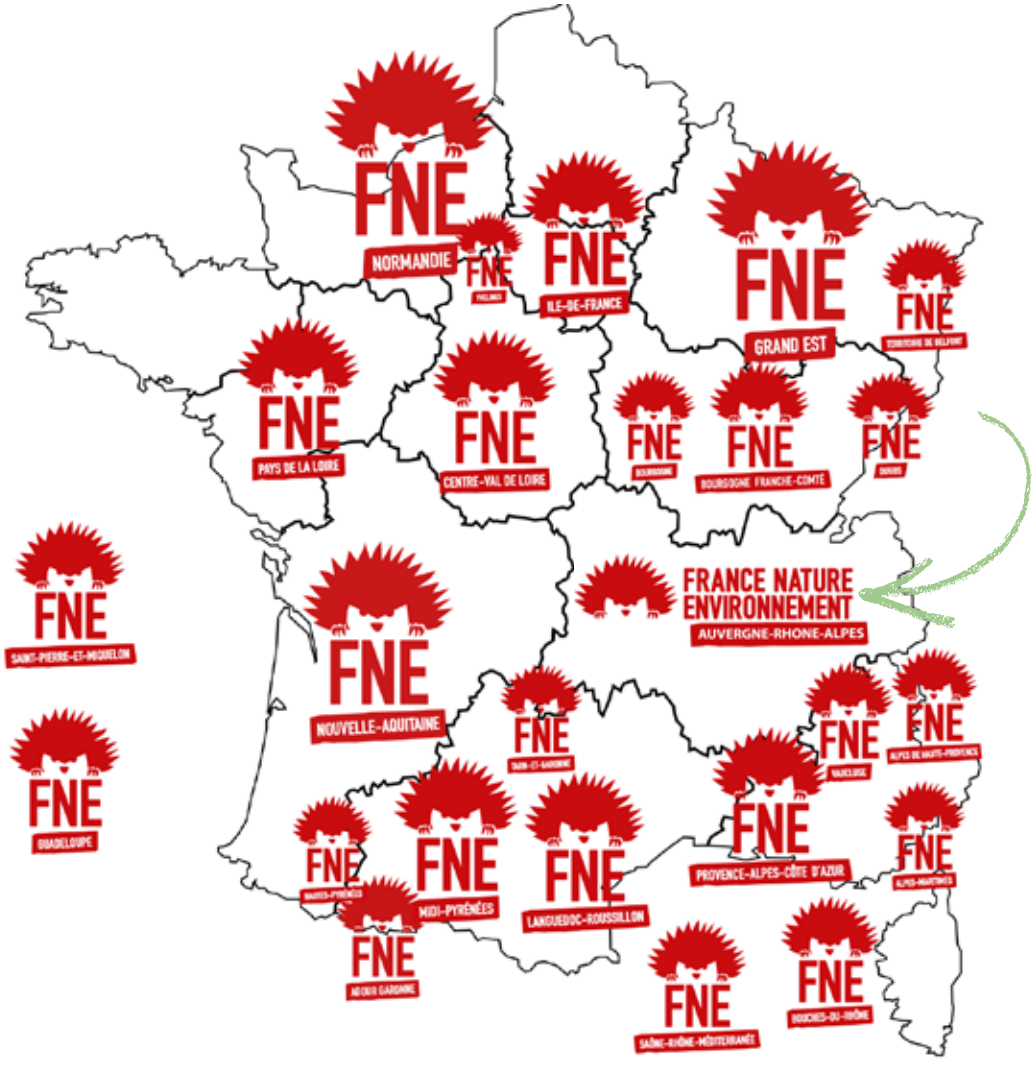

France Nature Environnement HAUTE-SAVOIE

Cinq associations fondatrices ont créé en 1974 la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) – section de Haute-Savoie dont le siège était situé à Thonon les Bains. Depuis le 1er décembre 2018, la fédération porte le nom de France Nature Environnement (FNE) Haute-Savoie.

Située à Pringy, FNE Haute-Savoie a pour but la défense et la protection des sites, la sauvegarde du milieu naturel, de la flore et de la faune et, de manière générale, de l'environnement de Haute-Savoie. C'est une association loi 1901, d'intérêt général, indépendante de tout mouvement politique, qui vise à (ré)concilier l'Homme et son environnement.

Au niveau départemental, FNE Haute-Savoie fédère 41 associations et près de 30 000 adhérents directs et indirects.

Concrètement, elle promeut la mise en œuvre de politiques publiques vertueuses en matière d'environnement et de biodiversité. Elle accompagne au quotidien les services de l'Etat et des collectivités et également le secteur privé, dans leurs réalisations. À titre d'exemples, nous pouvons évoquer l'objectif zéro pesticide dans nos villes et villages, les contrats corridors biologiques, les Schémas de COhérence Territorial (SCOT), les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ou encore les participations aux commissions préfectorales officielles.

FNE Haute-Savoie est également active et reconnue sur le champ de l'Education à l'environnement pour tous, de l'élève à l'élu. Elle est agréée par le rectorat de Grenoble comme apportant son concours au service public de l'Education.

30 000
adhérents directs et indirects

400
animations par an

45
ans d'action

Nos missions

Le **département de la Haute-Savoie**, par ses spécificités géograhiques et son dynamisme économique, est particulièrement impacté par les **changements climatiques** actuels et les dérives de nos modèles de développement. Pour répondre à cette urgence, notre démarche, à la fois constructive et engagée, se développe sur **quatre grands axes**. Ainsi, nous intervenons sur l'**ensemble des domaines liés à notre environnement**, tels que le climat, la biodiversité, la santé, l'aménagement du territoire...

COMPRENDRE p. 18

par l'expertise scientifique et technique

CONVAINCRE p. 40

en portant la voix de l'environnement, de la santé, du vivant, dans le débat public et les instances de décision

SENSIBILISER p. 32

par des animations, des formations et par l'éducation à l'environnement pour un développement durable

DÉFENDRE p. 48

nos biens communs, que sont l'eau, l'air, les sols, les paysages, le climat, le vivant

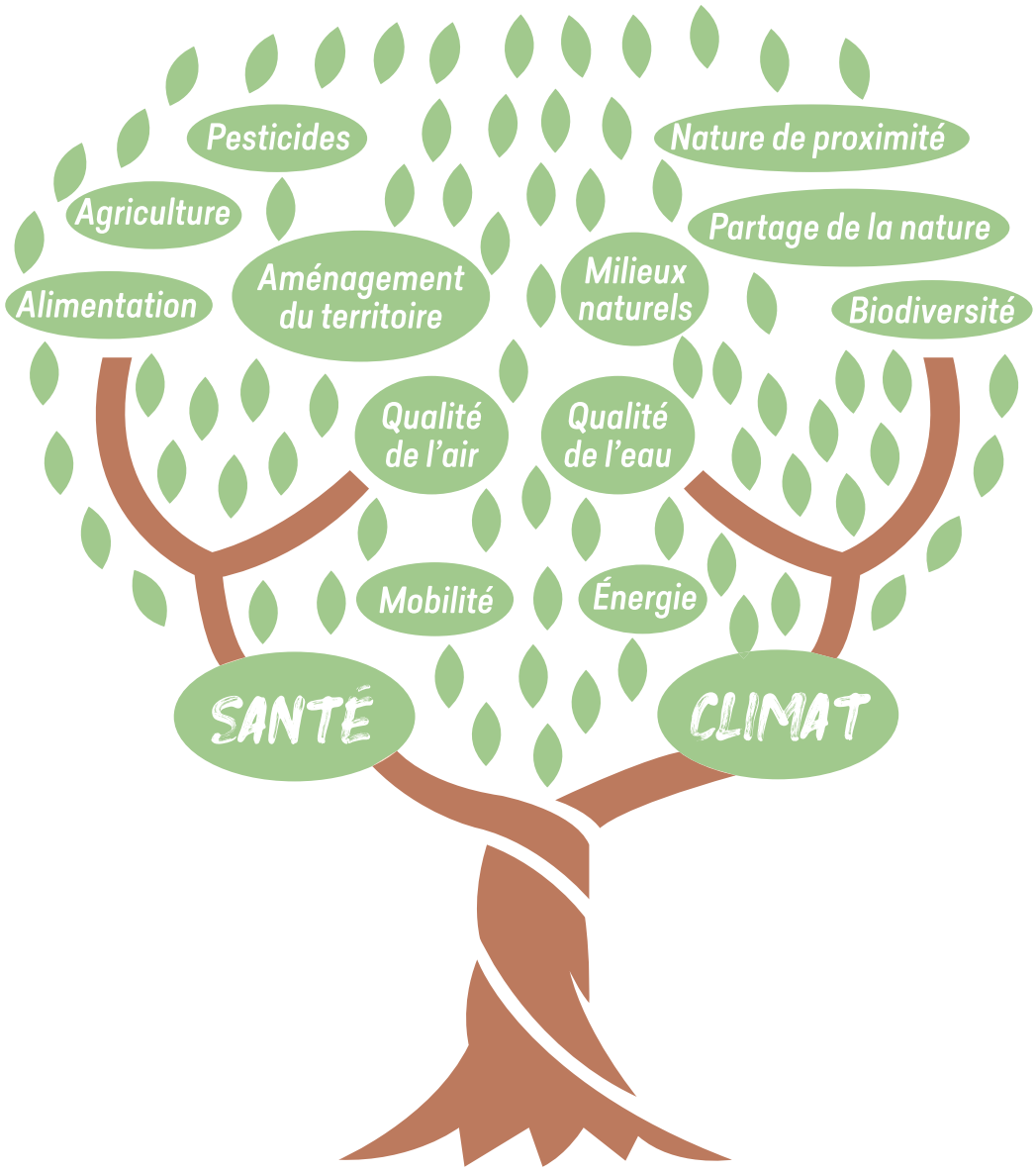

Vie associative & Lien fédéral

La FRAPNA Haute-Savoie est devenue France Nature Environnement Haute-Savoie au 1er janvier 2019

Ce changement de nom a cherché avant tout à renforcer la visibilité de notre fédération, la plus grande fédération en France d'associations de protection de la nature.

Ceci s'est accompagné également d'une volonté de renouveler et de dynamiser notre culture fédérale. Ainsi un groupe de bénévoles emmenés par Annie Collinet, vice-présidente, et Benoît Thevenot, chargé de mission lien fédéral et vie associative, s'est constitué. Dès janvier 2019, ils ont eu à cœur de se mettre au travail pour renforcer notre fédération par des actions concrètes.

Être aux côtés de nos associations fédérées

Les bénévoles et salariés de FNE Haute-Savoie accompagnent nos associations dans leurs missions et travaillent avec elles sur de nombreux champs ou dossiers :

- Appui technique ou politique sur certains dossiers juridiques, d'aménagement du territoire, pour lutter contre certaines pollutions...
- Mise à disposition de ressources ou compétences (expositions, supports pédagogiques, animations/formations)
- Participation à des événements de nos associations fédérées
- Partage des actions de notre Fédération grâce à l'agenda de notre site internet ou nos réseaux sociaux...

Améliorer l'accueil de nos nouveaux membres

A tout moment, il est primordial d'offrir de bonnes conditions d'accueil aux personnes qui nous rejoignent. Sur un stand, lors d'une animation, pour un nouvel adhérent individuel ou associatif, il est important de savoir présenter la fédération afin que chacun et chacune se sente « à la maison » et comprenne de la manière la plus simple comment FNE Haute-Savoie s'organise et quelle place peut être prise au sein de l'association.

Aussi, plusieurs actions ont été mises en place. Du questionnaire de bienvenue, pour mieux connaitre les nouveaux adhérents et leur proposer des actions correspondant à leurs attentes, aux nombreux supports créés cette année (panneaux de présentation des actions de la Fédération, documents simples pour savoir comment agir...), ces évolutions ont permis d'enregistrer la venue de nombreux nouveaux adhérents.

D'autres actions nouvelles ont été imaginées et parmi celles-ci : des soirées de rencontre entre administrateurs, salariés et futurs adhérents qui seront organisées mensuellement et à différents lieux du département.

BENOÎT THEVENOT
Responsable vie fédérale

« On l'a dit, on l'a fait ! »

2019 a marqué un vrai tournant de la mobilisation pour la lutte contre le dérèglement climatique.

De nombreuses personnes souhaitent passer à l'action, de l'échelle individuelle à l'échelle départementale et plus encore.

Ainsi, FNE fédère toutes celles et ceux qui veulent agir. Cela consiste d'abord à se rendre disponible, accueillir, écouter, laisser une place, expérimenter... Mais aussi prendre le temps de présenter sa propre action à l'extérieur et d'initier ceux que cela intéresse pour partager le plus possible ses expériences, donner envie, parfois développer des vocations.

C'est ce qu'ont fait les Hérissons de FNE en 2019. Espérons que 2020 continuera sur cette lancée !

L'équipe salariée

La direction, le secrétariat et la vie fédérale

Laurent

Kouka

Benoît

LAURENT THÉOPHILE
Directeur

Travailler dans une association de protection de l'environnement n'est pas toujours de tout repos et impose parfois de devoir faire face à de l'incertitude, voire de la précarité. Ma chance est de pouvoir compter sur une équipe ultra motivée et polyvalente qui sait s'adapter pour faire face à de écueils ou tout simplement innover pour proposer de nouvelles actions.

Le pôle veille et expertise

Marie

Christine

Christophe

Corentin

Le pôle EEDD (Education à l'Environnement)

Anne-Camille

Thibault

Sébastien

Vincent

L'activité de l'année 2019 a été assez intense, et, une fois n'est pas coutume, marquée par quelques mouvements au sein de l'équipe. Benoît a ainsi retrouvé la troupe après une pause sabbatique et sympathique d'une année alors que Natacha et Camille sont parties pour de nouveaux horizons.

Fidèles à notre engagement de formation des futurs professionnels de l'environnement, nous avons accueilli de nombreux stagiaires. Que ce soit sur le thème de la sensibilisation avec des étudiants en BTA Gestion et Protection de la Nature de l'ISETA de Poisy ou dans des domaines plus spécifiques comme la communication ou le juridique, nous avons eu le plaisir d'offrir des stages intéressants pour le parcours de ces jeunes, tout en bénéficiant des compétences de ces futurs professionnels.

Enfin, nous avons eu la chance d'accueillir de nombreux bénévoles. Que ce soit sur des activités très ponctuelles ou en participant à des groupes de travail thématiques, comme par exemple la communication, ceux-ci ont permis de renforcer notre équipe dans des domaines où nous n'avions pas la possibilité d'offrir des postes salariés.

Le Conseil d'administration & le Bureau

La fédération est administrée par un Conseil d'administration composé de 14 personnes (sur un maximum statutaire de 20 postes). Ces membres sont soit des représentants d'une association adhérente, soit des adhérents individuels. Tous sont élus pour 3 ans par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration se réunit environ 6 fois par an. Il définit les orientations fondamentales de la politique de la fédération et exécute les décisions de l'Assemblée générale. Il est informé régulièrement de la situation financière de la fédération et valide le projet de budget.

Le Conseil d'administration choisit, parmi ses membres, un Bureau composé d'une présidence, d'une vice-présidence, d'un secrétariat, d'un secrétariat adjoint, d'une trésorerie et d'une trésorerie-adjointe. La composition du Bureau est renouvelée tous les ans.

Le Bureau est en charge de l'administration au quotidien de la fédération, de l'exécution et de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration. Au sein du Bureau, le président représente la fédération dans tous les actes de la vie civile.

Le Bureau*

Anne LASSMAN-TRAPPIER - Présidente
Annie COLLINET - Vice présidente
Thierry DECURNINGE - Vice président
Jean-Pierre CROUZAT - Trésorier
Franck BESSEAS - Secrétaire

Le Conseil d'administration*

Les membres du Bureau +

Jean-François ARRAGAIN
Jean-Claude BEVILLARD
Apolline BULAT
Pauline CALLIARI
Jean-Marcel DORIOZ
Fabien PERRIOLAT
Gina SZOKOLOCZY

Interview

ANNIE COLLINET
Vice-présidente

Pourquoi t'es-tu engagée dans la protection de l'environnement ?

Je me suis engagée dans la protection de l'environnement en voyant, au fil des ans et en accéléré, les espaces naturels ou patrimoniaux que je fréquente depuis longtemps se transformer en « Disneylands » (Semnoz, Pâquier et vieille ville d'Annecy...), en centres commerciaux géants à la périphérie de la ville (Epagny, Seynod...), ou en espaces minéraux dénués de faune et de flore (jardin de Bonlieu, quartiers de la gare et de Courier, Couvent des Capucins, secteur de l'ancien hôpital).

Quels sont les 3 enjeux clés sur lesquels FNE Haute-Savoie devrait peser davantage dans le futur ?

L'alimentation, l'aménagement du territoire, la biodiversité.

Si tu pouvais être entendue par tous les habitants de Haute-Savoie, qu'est-ce que tu leur dirais ?

Je leur dirais que l'on peut remplacer les journées de ski par des balades en raquettes, que le tourisme peut être autre chose qu'une industrie et que l'on peut vivre bien en achetant moins de produits inutiles, périssables et polluants. On a tous notre rôle à jouer, aussi modeste soit-il, dans la préservation de nos biens communs.

* Ces compositions sont celles du 15/05/2020, suite à notre Assemblée générale et aux réélections.

Nos associations fédérées en 2019

1. L'ABEILLE - CONTAMINE SUR ARVE
2. ACPAT - ALLINGES
3. ADAM 74 - ANNECY
4. ADENAL - LUGRIN
5. ADIFOR - VILLE-LA-GRAND
6. AEMC - SAINT FÉLIX
7. ALAE - SEVRIER
8. Animal Cross - JURANÇON
9. Association Jeunesse et Loisirs - ARÂCHES-LA-FRASSE
10. APEM - MARIGNIER
11. Apollon 74 - SAINT JULIEN EN GENEVOIS
12. APPL - BONNE
13. Aquarius Biocoop - ANNECY
14. AQV - ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME
15. ARSMB - CORDON
16. ASMMJ - SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
17. ATPF - THORENS-GLIÈRES
18. Bien Vivre à Villaz - VILLAZ
19. BVAAF - CHAVANOD
20. CAF Annecy - ANNECY
21. CAF Léman - THONON
22. CAF Salève-Annemasse - ANNEMASSE
23. CDRP 74 - ANNECY
24. CHLORO'FILL - FILLINGES
25. CPN de Poisy - POISY
26. CYCLAMEN - HERY SUR ALBY
27. ERMUS - GROISY
28. INSPIRE - LES HOUCHES
29. LAC - CHENS-SUR-LÉMAN
30. LA CHANTERELLE - VERS
31. LPO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - METZ-TESSY
32. LE LAC POUR TOUS - THONON LES BAINS
33. Le MouvE - EVIAN
34. Les Amis de la Nature de Thonon et du Chablais - THONON LES BAINS
35. Les Amis de Megève & Demi-Quartier - MEGÈVE
36. Les Amis du bassin de l'Arve - VETRAZ-MONTHOUX
37. Les Amoureux des Carroz - LES CARROZ D'ARÂCHES
38. MEHVA - COMBLOUX
39. Natenv 74 - ARENTHON
40. Rive Ouest Environnement - SAINT-JORIOZ
41. SEPNS - CLARAFOND-ARCINES
42. SYNDAPI - AMANCY
43. Vivre en Vallée Verte - BOEGE

Membre
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
HAUTE-SAVOIE

COMPRENDRE

par l'expertise SCIENTIFIQUE et TECHNIQUE

Une grille de lecture « eau et urbanisme »

FNE Haute-Savoie - en tant qu'association de protection de l'environnement d'une part, et en tant que fédération départementale d'autre part - est amenée à se prononcer sur les projets d'aménagement du territoire.

La plupart du temps, ce sont des administrateurs bénévoles (représentants de l'association) qui « analysent » ces projets eu égards aux enjeux environnementaux et émettent un avis au nom de l'association.

Or, les documents d'urbanisme ne sont pas toujours aisés à « décortiquer » ou tout simplement à lire (par exemple, technicité des Plans Locaux d'Urbanisme...).

Parmi ces aspects, les « enjeux eau » sont complexes à identifier mais nous devons être en capacité de les appréhender. C'est pourquoi FNE Haute-Savoie, en partenariat avec des techniciens territoriaux, finalise l'élaboration d'une grille « eau et urbanisme ».

A QUOI SERT CETTE GRILLE DE LECTURE ?

Elle permet de lire les documents d'urbanisme par le prisme des « enjeux eau ». La lectrice / Le lecteur peut vérifier que tous les aspects aquatiques y sont bien pris en compte (cours d'eau, zones humides, risque inondation...).

Et cette grille va plus loin que la seule prise en compte des « aspects eau » : elle donne la possibilité de jauger si le document d'urbanisme est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), transposition à l'échelle d'un grand bassin hydrographique de la Directive Cadre sur l'Eau. Cette compatibilité est une obligation.

L'année 2020 sera consacrée à la mise en forme graphique de cette grille, ainsi qu'à sa diffusion.

Hydroélectricité

Turbines et turpitudes

Dans le cadre de sa veille environnementale, en particulier sur les milieux aquatiques, FNE Haute-Savoie est vigilante quant aux projets de centrales hydroélectriques qui émergent sur le département et s'inquiète notamment de la résurgence de projets au nom de la transition énergétique.

En dépit de l'image favorable dont elle bénéficie en tant que source d'énergie respectueuse de l'environnement, l'hydroélectricité représente l'une des plus importantes sources d'impacts sur la ressource en eau et les milieux aquatiques : altérations hydro-morphologiques, prélèvements excessifs, ruptures de continuité écologique entraînent des pertes de biodiversité et sont préjudiciables au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Au cours de l'année 2018, un projet de microcentrale hydroélectrique a vu le jour sur le cours d'eau de la Sallanche, sur les communes de Sallanches et Cordon, et nous avons émis un avis défavorable à ce projet lors de l'enquête publique. En effet, il porte atteinte à l'environnement et est incompatible avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée, notamment du fait qu'une partie du cours d'eau impactée par le projet est classée « réservoir biologique ». Ce classement implique l'absence de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

Malgré cette contradiction évidente avec les textes régionaux comme européens, et nos alertes répétées, le projet a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur et un arrêté d'autorisation a été signé par la préfecture le 26 décembre 2019.

Considérant comme une jurisprudence désastreuse la réalisation de cette micro-centrale hydroélectrique, FNE Haute-Savoie ainsi que FNE AURA ont décidé d'engager un contentieux administratif. Un recours en annulation a été déposé lors du premier trimestre 2020.

Dans un contexte de transition énergétique et de reconquête du bon état des cours d'eau, nous ne sommes évidemment pas opposés au développement de l'hydroélectricité mais uniquement dans un cadre bien défini et partagé, incluant l'évolution des installations existantes et de leur exploitation.

Mares où êtes-vous ?

A QUOI SERT L'OBSERVATOIRE « MARES, OÙ ÊTES-VOUS ? »

Aujourd'hui, beaucoup de mares ne sont plus entretenues et finissent par être rebouchées ou par se combler naturellement. Pour faire face à ce phénomène, l'observatoire « Mares, où êtes-vous ? » est en place sur le territoire de l'ancienne Région Rhône-Alpes. Il a pour but d'améliorer les connaissances sur les mares pour les restaurer et mieux les préserver.
Tout le monde peut contribuer à son niveau (localiser simplement une mare, la photographier ou encore observer et identifier les libellules...) et des experts, notamment de FNE Haute-Savoie, font eux aussi des inventaires sur des mares en parallèle. Toutes ces données permettront sur le long terme de suivre l'évolution des réseaux de mares de la région. Aujourd'hui, elles sont notamment très utiles pour prodiguer des conseils sur l'entretien des mares, organiser des chantiers participatifs de restauration ou encore de création de nouvelles mares !

LE RÔLE DE FNE HAUTE-SAVOIE

Nous participons activement à la préservation des mares à travers cet observatoire. En Haute-Savoie, nous coordonnons le projet et les acteurs qui y sont engagés, nous animons des formations (pour apprendre à déterminer des mares et des libellules) et participons à des diagnostics et inventaires sur des sites pilotes. Enfin, nous établissons des plans d'action et assurons leur mise en œuvre (par exemple un chantier participatif de restauration d'une mare). En juin 2019, nous avons organisé une journée pour le lancement des inventaires participatifs. Au programme : découverte de mares, identification de libellules, balade en nature...

Plus de 100 mares inscrites entre 2018 et 2019, un chiffre à améliorer, participez !

Repères

C'est quoi une mare ?

Les mares sont des petites étendues d'eau stagnante et peu profonde (moins de 2 m), naturelles ou créées par l'homme. En plus d'abriter une riche biodiversité (flore, libellules, amphibiens...) et de participer au maintien des continuités écologiques, elles ont plusieurs rôles utiles : un rôle d'éponges en stockant l'eau (pour prévenir les crues et inondations mais aussi restituer l'eau stockée en cas de sécheresses), un rôle d'épuration des eaux, un rôle agricole (abreuvoir pour le bétail...), un rôle social (patrimoine historique et culturel sur le mode de vie de nos ancêtres) et un rôle paysager et récréatif en étant un lieu d'observation d'un environnement enrichi.

Les 24 h naturalistes au Semnoz

L'idée originale des 24 h naturalistes est née au sein de la FRAPNA Drôme en 2002 grâce à quelques passionnés désireux de contribuer à l'amélioration des connaissances naturalistes de leur département.

Depuis 2007, FNE Haute-Savoie rassemble donc, le temps d'un week-end, des naturalistes de toutes spécialités pour réaliser des inventaires aussi complets que possible sur des secteurs méconnus et/ou menacés : des oiseaux aux mammifères, en passant par les libellules, les papillons, les amphibiens et la flore.

Les 24 h naturalistes se traduisent également par une restitution des résultats de l'étude aux acteurs locaux. L'objectif est de faire découvrir aux élus et aux habitants la faune et la flore qu'ils côtoient tous les jours et les sensibiliser ainsi à la richesse de leur patrimoine.

LES 24 H NATURALISTES 2019 AU SEMNOZ

La 13ème édition des 24 h naturalistes de Haute-Savoie s'est déroulées sur les pentes du Semnoz entre le lieu-dit Sacconges et le Vallon de Sainte-Catherine à Seynod (Annecy) les 22 et 23 juin 2019.

C'était une année ciblée sur l'agriculture, en collaboration avec l'association Fermaculture qui développe une exploitation agricole basée sur les principes de la permaculture. L'objectif de ce partenariat a été de mesurer l'impact de ce type de pratique sur la biodiversité et de faire se rencontrer nos deux mondes. Puisque cette association s'est installée très récemment, les inventaires réalisés ont permis de former un état des lieux initial de la biodiversité du site et des milieux alentours. Il pourra être comparé avec des futures inventaires, quand l'association aura développé ses activités.

Pour en savoir plus...

https://www.fne-aura.org/essentiel/haute-savoie/24h-naturalistes-2019-semnoz/

Repères

L'édition 2019 en quelques mots

- Un site d'étude de 200 ha d'espaces agricoles et forestiers entre 480 et 850 m d'altitude
- Une trentaine de naturalistes amateurs ou confirmés
- 1 200 données naturalistes récoltées
- La présence de 513 espèces différentes sur le site
- De belles observations :
  - l'œillet superbe *Dianthus superbus* (plante protégée)
  - la couleuvre d'esculape *Zamenis longissimus* (reptile protégé dont la présence était inconnue dans ce secteur)
  - la coccinelle *Hyperaspis campestris* et l'Opilion *Lacinius ephippiatus*, tous deux inconnus jusqu'alors en Haute-Savoie !

Fleurs locales
Bilan et perspectives

Produire localement des graines de fleurs sauvages ? Une belle idée pour imaginer des pratiques de (re)-végétalisation plus intéressantes pour la biodiversité... et un challenge passionnant dans lequel FNE Haute-Savoie s'est investie entre 2017 et 2019 aux côtés d'un collectif associant structures de l'économie sociale et solidaire (Alvéole, Champ des Cimes, Ferme de Chosal), semenciers (OH-Semences, MEAC) et établissement universitaire (HEPIA).

Parallèlement à la collecte de graines en milieu naturel et à leur mise en culture (réalisées par ses partenaires), nous avons assuré la mise en place de 18 sites tests sur l'ensemble de la Haute-Savoie, sur lesquels a été expérimenté le semis de graines de fleurs sauvages locales. L'objectif ? Etudier l'ensemble des configurations pour lesquelles l'utilisation de mélanges de graines de fleurs sauvages est possible et apporter une plus-value en terme de biodiversité. Milieux naturels dégradés, mais aussi espaces verts, surfaces en cours de réaménagement ou même cimetières : sur tous ces espaces, l'utilisation de mélanges de graines de fleurs sauvages conduit à une petite révolution. Et si au lieu de « semer du vert », les ensemencements permettaient plutôt la (ré)installation d'un milieu naturel dans lequel s'exprimeront progressivement un cortège diversifié de fleurs sauvages locales ? Chiche !...

18 SITES TESTS
à travers le département

1 700 ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS
associés au projet

Localisation des sites tests

Repères

- 6 750 heures et 12 salariés impliqués sur la durée du projet
- Un budget total de 262 735 € pour 210 188 € de subventions
  - Europe = 170 778 €
  - Département = 39 410 €
  - Autofinancement = 52 547 €
- + de 18 mois d'avance de trésorerie du fait des délais de paiement des aides européennes !!

Interview de Camille Delhomme, botaniste, qui a fait partie de l'équipe FNE en 2018-2019 et a assuré le suivi des sites tests :

CAMILLE DELHOMME
Botaniste

Quels sont les principaux résultats de tes suivis des sites test ?

Pendant deux ans, nous avons étudié à la fois le recouvrement (part de la surface recouverte par la végétation), la richesse spécifique (nombre d'espèces différentes) et la composition spécifique (inventaire des plantes en présence). La première année, on observe généralement une part importante d'espèces spontanées, c'est-à-dire issues de la banque de graines du sol. Puis, sous réserve d'une gestion adaptée, ces espèces vont progressivement laisser la place aux espèces semées, qui dès la seconde année prennent généralement le dessus. S'engager dans une démarche de végétalisation locale c'est donc (ré)apprendre à donner du temps à la nature et miser sur la durabilité.

As-tu pu observer une plus-value réelle pour la biodiversité sur les différents sites suivis ?

Sans aucun doute ! La végétalisation avec des fleurs sauvages locales a permis d'introduire une diversité végétale dans des espaces jusqu'alors totalement anthropisés : le cimetière d'Annemasse par exemple. Deux ans après le semis, j'ai pu dénombrer une centaine d'espèces végétales différentes sur certaines allées qui étaient auparavant recouvertes de graviers !

Y'a-t-il des inconvénients ou des difficultés ?

Les principales difficultés sont liées à la « jeunesse » de la filière de production de semences, qui est encore en construction dans les Alpes du Nord. D'autre part, utiliser des graines de fleurs sauvages locales remet en cause certaines de nos habitudes quant à la préparation du sol, aux pratiques d'entretien… et à notre rapport au temps ! Les espèces ornementales et l'utilisation de fertilisants nous ont habitués à une certaine immédiateté, alors qu'il est nécessaire de laisser 1, 2 ou 3 années pour permettre l'installation d'un cortège diversifié de fleurs sauvages locales.

ACCOMPAGNEMENT ET ANIMATIONS

Sur toute la durée du programme, des ateliers techniques, des journées d'échanges et un colloque ont été organisés à destination des professionnels.

Nous avons aussi travaillé avec des établissements d'enseignement professionnel pour impliquer les étudiants et les faire directement tester l'utilisation de semences locales.

De nombreuses actions ont également été proposées au grand public : visite de sites test, découverte de parcelles de production de fleurs sauvages, conférences, ateliers…

Enfin, les éducateurs FNE ont accompagné 9 écoles pour faire découvrir aux enfants la vie secrète des plantes.

Pour en savoir plus…

https://youtu.be/Q-K3OYQ1QpU

Un outil pour évaluer les ripisylves

Deux années de travail ont permis d'élaborer et de créer un outil inédit à destination des gestionnaires de milieux aquatiques, des associations de protection de la nature, des écologues et de toute autre personne ou structure concernée par la biodiversité le long de nos cours d'eau.

Fruit d'une collaboration entre FNE Auvergne-Rhône-Alpes, FNE Ain, FNE Ardèche, FNE Savoie, FNE Haute-Savoie, l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) et le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), ce projet a été soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

« L'outil permet d'affiner les connaissances et de caractériser précisément un linéaire, un tronçon au regard du potentiel d'accueil de la biodiversité et de la connectivité des habitats. »

Fanny Seyve et Julie Auber-Moulin, SMECRU[1]

Concrètement, tout un chacun pourra évaluer la biodiversité et la connectivité potentielles d'une ripisylve (végétation bordant les milieux aquatiques) à l'aide d'une fiche de relevé accompagnée d'une notice explicative. Sur le terrain, seront ainsi recherchés les essences caractéristiques des ripisylves (aulnes, saules, peupliers, frênes), les différentes strates de végétation, les gros bois vivants, les gros bois morts au sol ou sur pied, les abris racinaires aquatiques, les dendromicrohabitats (cavités dans les arbres, plages de mousses et de lichens, écorces décollées…), les milieux aquatiques complémentaires au cours d'eau (ruisseau, zone humide…), les milieux minéraux annexes (blocs, plage de dépôts de sédiments…). Seront aussi notées les perturbations (présence d'espèces végétales invasives, de secteurs de dégradations et de perturbations) et évaluées les connectivités longitudinale, transversale et paysagère du tronçon de cours d'eau étudié. Au total, 15 grands facteurs à relever pour l'obtention d'une note sur 100, donnant lieu à une représentation cartographique appropriée et à des orientations de gestion.

En Haute-Savoie, l'outil a été testé sur 13 rivières. Parmi celles-ci notons l'Hermance, sur le territoire de la Communauté de communes de Thonon Agglo, et les Petites Usses, qui ont fait l'objet d'un relevé avec le SMECRU (Syndicat de rivières des Usses).

15 facteurs à relever
13 rivières testées
1 note sur 100

[1] Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usses

Atlas des mammifères de Rhônes-Alpes

Cette année, nous avons vu petit ! Après avoir traité des carnivores, des ongulés, des lagomorphes et des moyens et grands rongeurs ces 3 dernières années, 2019 a été consacrée aux petits mammifères (anciennement appelés micromammifères).

Ainsi, grâce au financement de la Région AURA et au travail d'un noyau de mammalogistes bénévoles et salariés, les monographies des 32 espèces rhônalpines ont été lancées et un grand nombre d'entre elles déjà rédigées.

On y retrouve des espèces généralistes (rat gris), des espèces inféodées à certains habitats (rat des moissons dans les roselières, campagnol amphibie en milieu aquatique, campagnol des neiges dans les zones rocheuses), des espèces largement réparties dans toute la région (campagnol des champs ou mulot sylvestre), d'autres plus localisées dans certaines zones géographiques (musaraigne étrusque dans les départements du sud de la région).

En Haute-Savoie, nous avons la chance d'héberger 25 espèces, dont 3 espèces protégées (muscardin, musaraigne aquatique, musaraigne de Miller), ainsi que des espèces emblématiques du massif alpin, à l'instar de la musaraigne alpine par exemple. Gageons que ce travail aidera à mieux faire connaitre et apprécier les petits mammifères, qui représentent environ le tiers de l'ensemble des espèces de mammifères en Haute-Savoie, en Auvergne-Rhône-Alpes et en France, auprès du plus grand nombre.

Pour en savoir plus...

atlasmam.fauneauvergnerhonealpes.org/

25 ESPÈCES DE PETITS MAMMIFÈRES recensées en Haute-Savoie dont 3 espèces protégées

JEAN-FRANÇOIS DESMET
Membre du comité technique de l'Atlas des mammifères

Ce nouvel Atlas, mis en ligne, fournit un outil aux avantages multiples. Il a permis l'actualisation de la base de données régionale avec notamment la saisie d'observations anciennes, leur prise en compte valorisant ainsi nombre de recherches réalisées sur le terrain et résultats obtenus lors des années antérieures. Cette réalisation a également permis de dispenser diverses formations pédagogiques, par le biais de stages de formation annuels, de rédaction d'articles et fiches techniques, de présentations spécifiques de la biologie de certains mammifères, d'initiation ou perfectionnement à la différenciation de groupes ou d'espèces... Ce projet a aussi été l'occasion d'affiner les techniques de détermination concernant certains groupes d'espèces délicats, permettant ainsi de préciser efficacement le statut de ceux-ci.

Libellules d'altitude et changement climatique

Depuis 2017, FNE Haute-Savoie, accompagnée par l'HEPIA[1] de Genève et le CEFE[2] de Montpellier, réalise un projet de recherche sur les libellules d'altitude, espèces toutes menacées d'extinction. Ce projet est réalisé avec le soutien du département de Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Le département nous soutient financièrement plus spécifiquement sur un axe novateur de notre projet : la détection des espèces à partir de l'ADN environnemental.

Les communes concernées par ce projet sont Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Vallorcine, Chamonix-Mont-Blanc, Servoz, Passy, Magland et Arâches-la-Frasse. Les gardes des réserves naturelles nationales de Haute-Savoie nous ont accompagné régulièrement sur le terrain pour faciliter l'accès sur les sites d'altitude. Les réserves naturelles concernées par cette étude sont : Sixt-Fer-à-Cheval/Passy, Passy, Carlaveyron, Aiguilles Rouges, Vallon de Bérard.

Nous travaillons dans ce cadre sur la distribution des espèces et des zones humides d'altitude au-dessus de 1 900 m. La troisième et dernière année de collecte de données a eu lieu cette année.

L'analyse des résultats est en cours. Cette étude a d'ores et déjà permis d'identifier de nouvelles zones humides en altitude et d'apporter des connaissances sur la biologie des libellules et sur les zones humides échantillonnées. En 2020, le projet amènera des pistes de préservation des libellules d'altitude face aux enjeux liés au changement climatique et à la gestion des activités de montagne. Des outils pour une meilleure surveillance seront également proposés.

124 SITES
étudiés entre 2017 et 2019

[1] Haute École du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture [2] Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive

Préservation des libellules rares et menacées de Haute-Savoie

Depuis 2015, avec le soutien du Département de Haute-Savoie, FNE Haute-Savoie actualise les connaissances sur les libellules rares et menacées du département. L'objectif de ce projet est de réaliser, fin 2020, un Atlas représentant la distribution de l'ensemble des libellules du département. Un plan d'action départemental sur les libellules rares et menacées accompagnera cet Atlas pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles de préservation des libellules rares et menacées de Haute-Savoie.

En 2019, nous avons travaillé principalement sur la Leurcorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*), sur une partie des communes orphelines de données, sur les libellules du département et sur la Communauté de communes du Pays d'Evian et Vallée d'Abondance (CCPEVA). Le travail mené avec la CCPEVA s'inscrit dans un projet d'Atlas de la biodiversité territorialisé (ABT) qui alimentera dès 2020 le Contrat de territoire de la CCPEVA.

Comme les années précédentes, des formations auprès des scolaires et du grand public ont également eu lieu. Ces moments de sensibilisation permettent aux citoyens de mieux appréhender l'importance de nos actions individuelles dans la préservation de la biodiversité et des habitats qui les hébergent (mares, zones humides, cours d'eau...).

1 932 DONNÉES

récoltées et saisies sur le site de Visionature en 2019

GAÉTAN MASSON
Responsable Domaines Environnement et Exploitation à ATMB

Dans la vallée de l'Arve, l'autoroute A40 est bordée de plans d'eau qui constituent un habitat d'intérêt pour de nombreuses espèces telles que la Leucorrhine à front blanc. Cette libelulle, espèce protégée, fait l'objet d'un plan national d'action. Depuis 3 ans, FNE 74 effectue un suivi de ces populations dans les secteurs de Vougy et de Bonneville. ATMB et FNE 74 souhaitent maintenant renforcer ce partenariat avec la mise en place d'un plan d'action jusqu'à 2025 visant à définir et mettre en œuvre des mesures de préservations de la Leucorrhine à front blanc.

Écopont de Viry

Inauguration

Le premier passage faunistique autoroutier haut-savoyard a été officiellement inauguré à Viry le 30 septembre 2019.

Cet évènement a été l'occasion de revenir sur les deux années de conception et de construction de l'ouvrage financé par ATMB et le Canton de Genève. Long et large de 25 m, accompagné de ses aménagements annexes (mares pour les amphibiens et les odonates, plantations pour guider la faune...), l'écopont a pour objectif d'assurer le franchissement de l'autoroute A40 par la faune, et, plus largement, de permettre la reconnexion écologique entre le Salève, les rives du Rhône et la Champagne genevoise. En effet, plus de 100 espèces ont été identifiées sur ce corridor.

Ce moment fort a aussi été l'occasion de souligner l'important travail de recensement et de suivi de la faune réalisé par FNE Haute-Savoie et Apollon 74 en 2018 et 2019 : inventaires faunistiques, identification des voies de déplacement des mammifères terrestres, relevés, synthèse et analyse des collisions sur les infrastructures linéaires de transport du périmètre immédiat de l'écopont. Une vidéo, réalisée pour l'occasion, a présenté le travail de nos deux associations à l'ensemble des participants. Un stand équipé de matériel d'études naturalistes, de jeux sur les traces et indices de présence des mammifères et de vidéos prises par les pièges photographiques sur le site a permis au public d'en apprendre plus sur les suivis faunistiques, les corridors écologiques et les espèces de mammifères présentes autour de l'écopont.

Repères

En 2019, FNE Haute-Savoie et Apollon 74 ont réalisé **12 journées de prospections diurnes** et **13 soirées de prospections nocturnes**.

En 2019, le suivi réalisé par FNE Haute-Savoie et Apollon 74 a permis de collecter : **1 563 données de mammifères, 1 662 données d'oiseaux, 241 données de reptiles et 26 données d'amphibiens, pour un total de 103 espèces, dont 20 espèces de mammifères terrestres** (hors chiroptères).

Pour en savoir plus...

https://www.fne-aura.org/actualites/haute-savoie/inauguration-de-lecopont-de-viry/

https://www.youtube.com/watch?v=OiS2QCDPuVc

De la nature dans nos villes et villages

Depuis de nombreuses années déjà, FNE Haute-Savoie accompagne les collectivités pour faire évoluer la gestion des espaces publics : supprimer l'utilisation des pesticides, redonner plus de place au végétal, créer de petits aménagements en faveur de la faune… De quoi rendre nos villes et villages bien plus accueillants pour la biodiversité, tout en améliorant le cadre de vie de chacun !

En 2019, une enquête a été menée auprès de l'ensemble des communes du département pour continuer à répondre au mieux aux problématiques rencontrées par les communes et approfondir ainsi notre action pour plus de nature dans nos villes et villages. Prochain challenge : accompagner les collectivités à mieux prendre en compte l'environnement nocturne en luttant contre la pollution lumineuse… à suivre !

Repères

99 communes haut-savoyardes sont engagées dans la charte « Objectif zéro pesticide » animée par FNE Haute-Savoie.

66 % des communes ayant participé à l'enquête de FNE Haute-Savoie font part de leur souhait d'être accompagnées pour créer de petits aménagements en faveur de la faune.

Pour en savoir plus…

https://www.fne-aura.org/actualites/haute-savoie/inauguration-de-lecopont-de-viry/

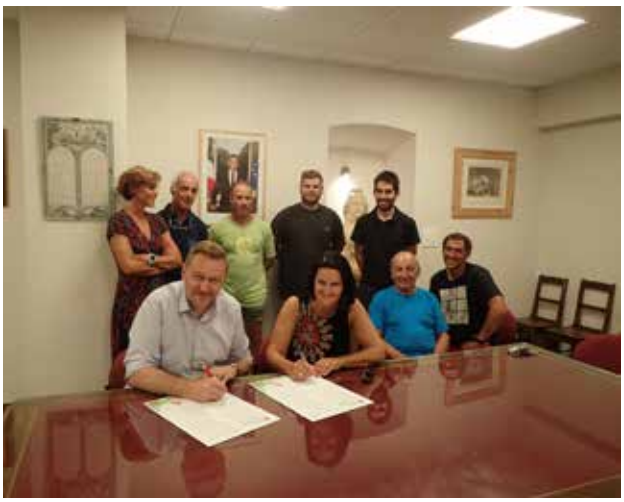

SENSIBILISER

par des ANIMATIONS, FORMATIONS et l'EDUCATION à l'environnement pour un DEVELOPPEMENT DURABLE

Sensibiliser partout, pour tous et à tous les âges de la vie !

L'éducation à l'environnement est l'un des axes d'action majeurs de notre association, grâce à une équipe de quatre salariés dédiés à cette activité. Pourquoi ? Car nous savons que les changements sociétaux nécessaires à la construction d'un monde viable pour l'homme et la nature viendront d'acteurs ouverts et éclairés.

Nos éducateurs proposent des interventions innovantes et originales afin de toucher efficacement un public toujours plus large. Ils construisent leurs projets autour d'une pédagogie active et participative avec pour objectif de valoriser notre incroyable patrimoine naturel local et de faciliter les changements de comportements pour prendre soin de soi et de sa nature.

FNE 74 est agrée en tant qu'association apportant son concours au service public de l'éducation nationale et reconnue pour son expertise par de nombreux acteurs locaux.

Notre pôle Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) travaille aussi bien dans les écoles, les collèges, les lycées ou établissements d'études supérieures, qu'auprès du grand public, de professionnels, d'élus, d'acteurs engagés... FNE Haute-Savoie leur fait découvrir ou approfondir une grande variété de thématiques liées à l'environnement comme la faune et la flore sauvage, le lien entre santé et environnement, la protection des milieux aquatiques ou la gestion des déchets.

248 animations dans l'année

116 classes touchées

4 000 personnes sensibilisées

VINCENT RIGAUD
Stagiaire au pôle EEDD[1]

Face à l'urgence climatique et environnementale actuelle, il est nécessaire de sensibiliser et d'éduquer toujours plus la population sur les merveilleux secrets de la nature qui nous entoure, afin de mieux la protéger et la préserver. Pour toutes ces raisons et afin de m'engager encore plus en faveur de l'environnement, j'ai décidé de changer de métier pour devenir éducateur à l'environnement et au développement durable. FNE Haute-Savoie est une formidable école pour me former à cet exigeant et passionnant métier.

[1] Et maintenant salarié depuis le 30/12/2019

Dans le cadre de notre Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée avec le Département de la Haute-Savoie, notre équipe d'éducation à l'environnement a pour objectif de valoriser le patrimoine naturel du département auprès du public scolaire et du grand public, au travers d'un grand nombre d'animations.

Cette sensibilisation du grand public peut également prendre la forme de conférences ou d'ateliers. Une attention toute particulière est portée aux équipes d'enseignants afin de les aider dans la mise en œuvre concrète de leur projet pédagogique (formations, conseils, mise à disposition d'outils pédagogiques) ainsi qu'à destination des étudiants post-bac.

Au titre de l'année 2019, les réalisations ont été les suivantes :

- Interventions sur le thème de la mare dans le cadre de projets pédagogiques portés par des enseignants de l'école de Reyvroz. Projet qui a suscité une dynamique dans toute la commune.
- Renforcement d'un module d'animation réalisé avec des collèges de Haute-Savoie pour faire découvrir aux élèves des sites naturels remarquables de proximité en soutien des politiques départementales en faveur de l'environnement.
- Partenariat avec l'ISETA[1] dans la formation des étudiants en BTSA[2] Gestion et Protection de la Nature.
- Organisation de 7 conférences sur des thématiques diverses, comme les félins sauvages de Haute-Savoie ou le déclin des oiseaux.

D'une manière générale et en guise de bilan, nous constatons de la part des participants, enfants comme adultes, une carence de connaissances au sujet de la biodiversité, notamment la plus commune.

Notre capacité à proposer des interventions pédagogiques variées, à des publics différents, nous permet de nous adapter et de toucher un grand nombre de personnes.

+ DE 1 300 personnes touchées

ÉLODIE RICHARD
Enseignante

« Les intervenants ont été très pédagogues avec les enfants, autant en classe, sur la partie théorique, que lors des travaux sur la partie technique et l'apprentissage de méthodes de travail pour un chantier. [...] Leur travail a été de grande qualité. Le contenu pédagogique est très pertinent, les différents supports apportés et exploités en classe, ainsi que les supports mis à disposition des enfants, sont de qualité et faciles d'utilisation.[3] »

[1] Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy
[2] Brevet de Technicien Supérieur Agricole
[3] Témoignage après un projet Mare à l'école primaire de Reyvroz

Valorisation du patrimoine naturel haut-savoyard

Comme chaque année, FNE Haute-Savoie a participé au très attendu programme d'animations nature des Espaces Naturels Sensibles (ENS), initié par le Département de la Haute-Savoie. D'avril à octobre, nos éducateurs, souvent en collaboration avec d'autres structures, ont proposé des sorties, animations et évènements aux quatre coins du département.

La thématique et le format de ces interventions dépendent à la fois du site, du public et du projet. De la « simple » balade pour découvrir la nature de proximité, comme le 28 septembre au plateau des Glières, jusqu'à l'évènement théâtralisé rassemblant plus de 350 personnes, le 31 octobre au marais de l'Enfer à Saint-Jorioz, en passant par le chantier d'entretien de la mare de Montizel le 5 octobre, ces sorties offrent un réel aperçu des richesses naturelles de notre environnement.

Retrouvez chaque année le livret des sorties nature du Département de la Haute-Savoie sur le site internet www.hautesavoiexperience.fr et dans les offices du tourisme.

Pour retrouver toutes nos sorties...

www.fne-aura.org/haute-savoie/agenda/

FNE Haute-Savoie est active sur

11 SITES ENS

Repères

Enquête historique à la Chartreuse de Mélan

Pour les journées du patrimoine, le samedi 23 septembre 2019, les éducateurs à l'environnement de FNE Haute-Savoie et la LPO AURA, ainsi que les médiatrices culture de la Chartreuse de Mélan, ont préparé un grand jeu d'enquête entre nature et histoire. Les participants, transportés au XVII^{ème} siècle, sont partis à l'aventure pour venir en aide à la communauté des Sœurs de la Chartreuse. Missionnés par Innocent Le Masson, général de l'ordre de l'époque, ils se sont lancés sur les traces d'un voleur. Les indices les ont menés du cloître jusque dans la forêt de Mélan et au bord du Giffre. Dans cette animation originale, inspirée du principe de « l'escape game », enfants et adultes ont mobilisé les connaissances apportées par les éducateurs pour résoudre des énigmes et progresser dans leurs enquêtes. Ce grand jeu a été organisé avec le soutien financier des pôles culture et environnement du Département de la Haute-Savoie.

Programme SIEL

Projets pédagogiques dans les collèges

Notre équipe participe au programme départemental SIEL (Soutien aux Initiatives Éducatives Locales) financé par le Département de la Haute-Savoie, à destination des collèges du territoire. Ce partenariat permet de co-construire, avec les équipes éducatives, des projets pédagogiques ambitieux, en lien avec les programmes scolaires nationaux et le contexte environnemental local.

L'un de ces projets, organisé avec le collège de La Mandallaz à Sillingy, vise à faire découvrir la nature de proximité aux élèves de 6ème. Depuis 4 ans maintenant, toutes les classes reçoivent la visite d'un éducateur de FNE Haute-Savoie pour découvrir la biodiversité du site qui porte le nom de leur établissement : le miroir de faille de la Mandallaz, à Sillingy. Ensuite, ce sont les élèves qui se déplacent pour participer à une course d'orientation nature au cœur de cet espace naturel. Lors de cette épreuve, en plus de faire de l'exercice physique, ils doivent répondre à des questions sur l'environnement et relever des défis d'identification d'arbres et d'animaux.

6 PROJETS SIEL

34 classes et 973 élèves sensibilisés

Sensibilisation à la gestion des déchets

Pour la rentrée scolaire de septembre 2018, Thonon Agglomération a lancé un ambitieux projet de sensibilisation des scolaires de cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème) à la gestion des déchets. Dans la continuité des actions déjà menées sur ce territoire, c'est à FNE Haute-Savoie que la mission a été confiée de réaliser 150 animations pour 50 classes pendant l'année scolaire 2018/2019, suivies de nouveau par 150 animations pour 2019/2020.

En collaboration avec le Groupe Science de l'Education Nationale de la circonscription de Thonon, le pôle éducation à l'environnement a monté un programme pédagogique complet proposant aux équipes enseignantes de choisir un module de trois interventions parmi ces quatre propositions :

- S'inspirer de la nature pour gérer nos déchets
- Les déchets, mon environnement et ma santé
- Alternatives zéro déchet
- Un composteur dans mon école / collège

Ces différents modules, à l'image de la philosophie de notre pôle EEDD, permettent d'aborder de manière variée et active la gestion et la réduction des déchets.

Ils comprennent des phases de découverte et d'investigation comme par exemple une sortie en forêt pour voir comment la nature gère ses propres déchets, ou des apports de connaissances grâce à des jeux et mises en situation et des phases d'action, avec notamment des séances de ramassage des déchets autour de l'école.

Ce partenariat avec les établissements scolaires et Thonon Agglomération, qui finance intégralement ces interventions pédagogiques, continue à se développer pour 2020.

21 écoles
54 classes
1 454 élèves
concernés par le projet

Le Jardin Alpin du Semnoz

Créé en 1983 par un groupe d'accompagnateurs en montagne, le Jardin Alpin est une portion de l'alpage du Semnoz dédiée à la présentation des principales plantes sauvages de montagne.

Ainsi, comme chaque été, avec le soutien financier du Grand Annecy, les Hérissons de FNE Haute-Savoie sont montés au Semnoz pour entretenir et protéger cet espace et le faire découvrir au grand public. Les principales actions mises en place sont :

- La restauration du Jardin Alpin et de ses sentiers
- L'étiquetage d'une centaine d'espèces de plantes sauvages spécifiques des prairies alpines
- L'installation de jeux en autonomie
- L'organisation de sorties thématiques gratuites et de permanences

14 ANIMATIONS dans l'été

Le climat change...

CONVAINCRE

en portant la voix de l'environnement, de la santé, du vivant, dans le DEBAT PUBLIC et les INSTANCES DE DECISION

Révision du SCoT Fier-Aravis

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) a arrêté, le 27 août 2019, le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Fier-Aravis. FNE Haute-Savoie a étudié avec attention ce projet qui engage l'avenir d'un territoire qui, jusqu'à maintenant, avait plutôt bien réussi à assurer la préservation de ses espaces naturels, agricoles et forestiers.

Nous avons souligné que le projet de SCoT Fier Aravis révisé apportait quelques évolutions bénéfiques en matière de consommation d'espace, même si l'objectif annoncé en matière de construction de logements nous paraît surdimensionné. La question des activités économiques nous a semblé avoir été traitée avec pertinence et la proposition de SCoT révisé a ouvert un certain nombre de perspectives prometteuses sur la question des mobilités, qu'il faudra bien évidemment concrétiser dans les décennies à venir.

En revanche, nous avons mis en évidence la dangerosité du volet touristique du projet qui, s'il devait être mis en œuvre, entraînerait de forts impacts sur les espaces agricoles, les paysages et les milieux naturels. Nous considérons que le projet « Grand domaine Aravis », orienté vers le « tout ski » que porte la révision du SCoT, n'est pas soutenable pour le territoire dans le contexte du changement climatique accéléré auquel nous sommes confrontés et en prenant en compte les impacts sur le paysage, les nouvelles artificialisations d'espace, les impacts sur la ressource en eau, les nouveaux trafics routiers induits par la création de 9 000 lits touristiques supplémentaires et la poursuite de la construction de résidences secondaires.

Nous avons donc émis un avis défavorable à ce projet de révision et fait connaître notre analyse critique du document proposé, lors de son examen par la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), puis par le Comité de Massif des Alpes et à l'occasion de l'enquête publique.

Un niveau de participation exceptionnel à l'enquête publique de décembre 2019 à janvier 2020 (environ 3 000 contributions), exprimant un rejet massif du projet (plus de 90 % d'observations négatives), et les nombreuses initiatives développées sur le terrain par le Collectif Fier-Aravis, constitué par des habitants des Vallées de Thônes, ont rendu très improbable l'approbation du SCoT révisé et donc sa mise en œuvre en l'état. En conséquence, le nouveau conseil communautaire, issu des élections municipales de 2020, aura la responsabilité d'élaborer un nouveau projet qui devra faire l'objet cette fois d'une véritable concertation avec les citoyens.

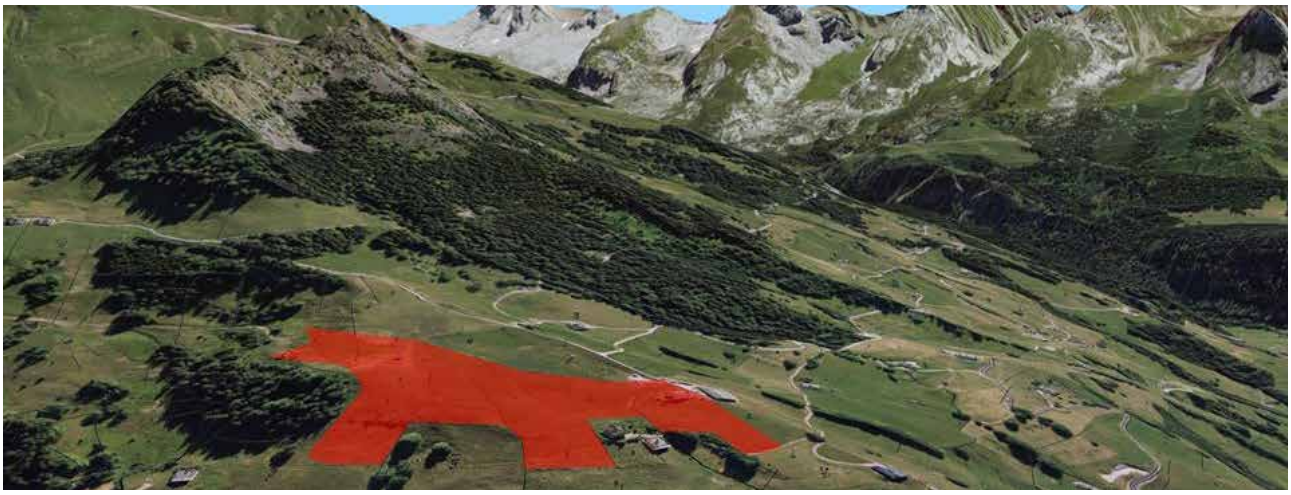

Nouvelle commission Aménagement et montagne

En s'appuyant sur ses associations fédérées et l'expertise de son équipe salariée, FNE Haute-Savoie met en place une commission thématique Aménagement & Montagne qui a pour objectifs de :

- Former de nouveaux bénévoles pour les rendre aptes à suivre l'élaboration des documents d'urbanisme collectifs qui planifient l'usage du sol (Scot, PLU...) et les projets territoriaux de développement durable (Plans Climat-Air-Energie Territoriaux...).
- Faire fonctionner un dispositif départemental de vigie permettant d'identifier en amont les documents et dossiers à forts enjeux ou susceptibles d'avoir de lourds impacts sur la nature et l'environnement en général.
- Aider et accompagner les mobilisations citoyennes contre les projets inutiles et / ou portant atteinte à la nature, à l'environnement et aux paysages.

JEAN-FRANÇOIS ARRAGAIN
Pilote de la commission

"La commission Aménagement & Montagne constituera un outil supplémentaire pour assurer la défense du cadre de vie, du bien-être et de la santé des habitants du département, pour contribuer à la préservation de la biodiversité, pour lutter contre la dégradation de la qualité de l'air et pour répondre localement à l'urgence climatique."

Un Plan Pour l'Air dans la vallée de l'Arve

EXEMPL'AIR ?

Suite à un premier Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) qui s'était révélé peu efficace, la Préfecture de la Haute-Savoie a mis en place une démarche de co-construction assez exemplaire, pour la définition du 2ème PPA de la vallée de l'Arve. Tous les acteurs, réunis au sein de 8 groupes de travail, ont été invités à écrire ensemble des propositions de mesures pour ce nouveau plan. Élus, associations, médecins, scientifiques et acteurs économiques se sont ainsi réunis avec les services de la Préfecture (environ 40 réunions de travail), pour formuler ensemble des propositions de mesures, thématique par thématique. Les associations, alliées aux médecins, ont également réalisé un travail exceptionnel de proposition de mesures prioritaires, en s'efforçant d'en soutenir un nombre restreint, afin de pouvoir les défendre et arriver à les faire adopter.

18 MOIS DE CO-CRÉATION

La démarche de définition du 2ème PPA de la vallée de l'Arve a été lancée à l'été 2017, avec l'évaluation et bilan du premier PPA, en vigueur entre 2012 et 2017. Elle s'est achevée le 30 avril 2019 avec l'adoption du nouveau plan par le Préfet et les élus locaux.

LES ASSOCIATIONS (ENFIN) ÉCOUTÉES

Dès le début de l'année 2018, les associations ont proposé leur feuille de route pour la qualité de l'air à la Préfecture et au Ministre de la Transition Écologique et Solidaire de l'époque, Nicolas Hulot, qui avait fait des enjeux de santé liés à l'environnement une de ses priorités. Deux réunions de travail ont d'ailleurs eu lieu entre le Ministre et les acteurs du territoire, afin de faire émerger les solutions préconisées localement pour mettre fin à l'air pas si pur de la montagne.

PRIORITÉ À LA SANTÉ

L'une des priorités des associations et médecins était d'obtenir que l'objectif du plan aille au-delà du simple respect des valeurs limites européennes et françaises pour la qualité de l'air, qui ne sont pas assez strictes pour protéger la santé. Dès les premières réunions, associations et médecins ont demandé que l'objectif de ce 2ème plan soit le respect des valeurs recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Après de nombreux mois de désaccord, mais de rappel de cette demande essentielle, le Préfet de Haute-Savoie a accepté de fixer comme objectif pour ce PPA2 une réduction de 30 % de la pollution chronique dans la vallée de l'Arve, pour les 4 polluants visés par le plan. Ceci correspond aux valeurs de l'OMS. De plus, cette baisse de 30 % avait été préconisée par Santé Publique France (SPF), afin de réduire la mortalité liée à la pollution de l'air dans la vallée de l'Arve de 50 %. Pour SPF, 85 décès sont à déplorer chaque année en lien avec la pollution de l'air dans la vallée de l'Arve, pour une population de 155 000 personnes, de la vallée de Chamonix au pays Rochois.

LE SUIVI IMMÉDIATEMENT LANCÉ

Contrairement au premier PPA, qui n'avait pas fait l'objet d'un suivi, des commissions thématiques ont été lancées dès l'automne 2019 afin de s'assurer de la bonne application de ce 2ème plan. Tous les acteurs, dont les associations, sont invités à participer à ce suivi. Tout l'enjeu reste aujourd'hui de s'assurer de la bonne application des 30 mesures du PPA2, afin de retrouver un air de qualité dans la vallée de l'Arve. La tâche sera de taille, en lien avec la gravité de la situation, mais si les mesures de ce plan sont appliquées ambitieusement et de façon efficace, ce 2ème plan pourra parvenir à réduire significativement l'impact sanitaire de la pollution de l'air dans cette vallée de Haute-Savoie. La question reste aujourd'hui de savoir si cette ambition sera au rendez-vous, tout au long des 5 années de validité de ce plan.

Repères

Les sources d'émissions de NO2 en France

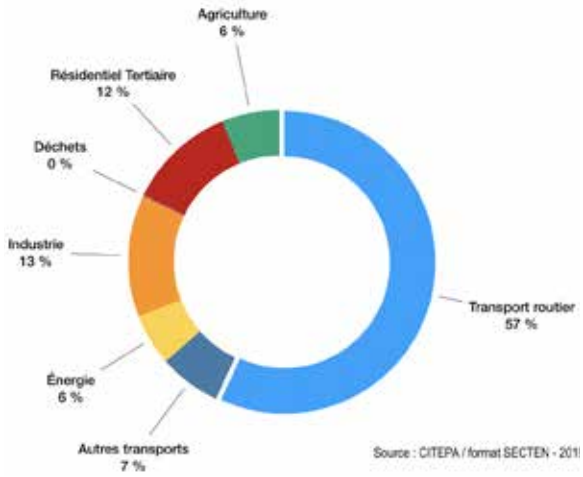

La France condamnée pour la pollution de son air

Dans une procédure « en manquement » à l'encontre de la France, la Cour de Justice de l'Union Européenne a constaté « des dépassements systématiques et persistants de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote depuis 2010 ». Le verdict est tombé le 24 octobre 2019. 12 zones en France sont concernées par ces dépassements, dont la vallée de l'Arve.
En France, ce polluant est majoritairement émis par le diesel. Le secteur des transports est responsable de 64 % des émissions de ce polluant. Dans la vallée de l'Arve, la part du transport est encore plus élevée avec 70 % des concentrations.

Mobilisations pour le climat

Créées en septembre 2014, en amont de la conférence sur le climat, puis reconduites dans 175 pays en novembre 2015 juste avant la COP21 de Paris, les marches pour le climat sont devenues le symbole de la mobilisation citoyenne pour le climat.

Visant à faire pression sur les dirigeants mondiaux pour qu'ils luttent efficacement contre le réchauffement climatique, ces manifestations n'en sont pas moins suivies au niveau local comme en témoignent celles organisées en 2019 dans notre département. Notre fédération s'est impliquée davantage dans leur organisation en s'appuyant sur certaines de nos associations fédérées, mais aussi en travaillant avec d'autres mouvements associatifs ou citoyens. Ces marches ont également permis de réunir plusieurs initiatives comme par exemple les vélorutions ou les encordés pour le climat.

Samedi 16 mars 2019 :

3 500 MARCHEURS

pour le climat à Annecy

Samedi 25 mai 2019 :

1 100 PERSONNES

mobilisées dans les rues d'Annecy

Avec Vélorution et les Encordés pour le climat

Samedi 21 septembre 2019 :

99 ASSOCIATIONS RASSEMBLÉES

pour cette nouvelle marche pour le climat

À l'invitation de FNE Haute-Savoie

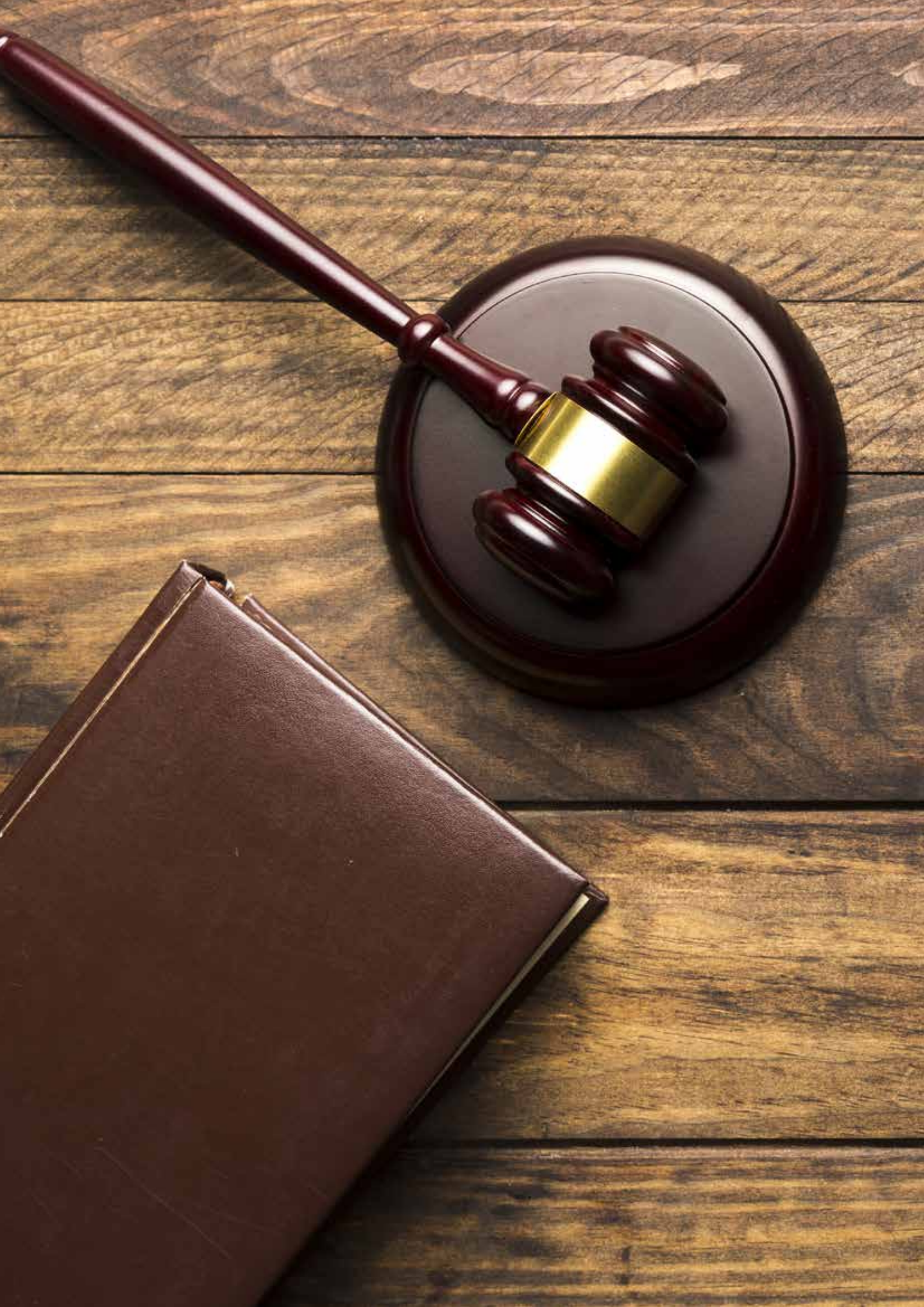

DÉFENDRE

nos BIENS COMMUNS, que sont l'eau, l'air, les sols, les paysages, le climat, le vivant

Abandon du projet de Centre des congrès

Le jeudi 1er août 2019, la nouvelle tant attendue est tombée : le Président du Grand Annecy, Jean-Luc Rigaut, a annoncé l'abandon du projet de Centre des congrès sur la partie ancilevienne de la Presqu'île d'Albigny, mettant fin à 10 ans de mobilisation citoyenne et de batailles juridiques.

Le projet d'un nouveau centre de congrès avait été envisagé dès 2006 pour compléter celui de L'Impérial, dont les 700 places étaient jugées insuffisantes pour accueillir des manifestations telles que le marché international du film d'animation. Initialement imaginé en face de l'ancien hôpital d'Annecy, Jean-Luc Rigaut (devenu maire en 2007) changea de localisation fin 2010, en optant pour un projet plus important sur la presqu'île d'Albigny. Avec un budget de plus de 50 millions d'euros, le nouveau projet prévoyait un auditorium de 800 places, des salles d'exposition et un restaurant panoramique, soit une surface totale de 10 000 m2.

Ce projet de Centre des congrès allait entraîner une bétonisation de la presqu'île, mais c'était sans compter sur la montée d'une mobilisation citoyenne exceptionnelle, encouragée par une minorité d'élus d'Annecy, d'Annecy-le-Vieux, de l'Agglomération, et, jusqu'à son décès en 2017, par l'ancien maire d'Annecy.

> *« Sacrifier l'environnement au profit de l'économie est une escroquerie intellectuelle, un contresens philosophique, presque une faute morale. »*
>
> Bernard Bosson, ancien maire d'Annecy

S'en suivent plus de dix années de mobilisation citoyenne ponctuées par plusieurs rendez-vous qui resteront dans la mémoire collective des annéciens : la chaîne humaine du 19 juin 2011 (plus de 600 personnes), la pétition à l'initiative du collectif d'opposition au projet Amis de la Terre 74, FRAPNA 74, Lac d'Annecy Environnement, Pax Christi), rassemblant 16 000 signatures, remise au président de la communauté d'agglomération, Jean-Luc Rigaut, le 25 octobre 2012, la réunion publique du 19 novembre 2014 dans une salle Pierre Lamy archi-comble, une participation d'un niveau exceptionnel à l'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique en janvier-février 2016 (1 953 observations à plus de 80 % défavorables au projet)...

Malheureusement, le rejet massif du projet par les citoyens n'a pas été entendu et le Préfet de la Haute-Savoie, Georges-François Leclerc, a signé la déclaration d'utilité publique en septembre 2016 malgré l'avis défavorable à l'enquête publique. Cette obstination a provoqué un contentieux d'une dizaine d'années porté par la FRAPNA 74 (devenue FNE Haute-Savoie), son association fédérée Lac d'Annecy Environnement (ALAE) et par les Amis de la Terre Haute-Savoie. Il comportait deux procédures distinctes visant, l'une le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Annecy-le-Vieux, et l'autre la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

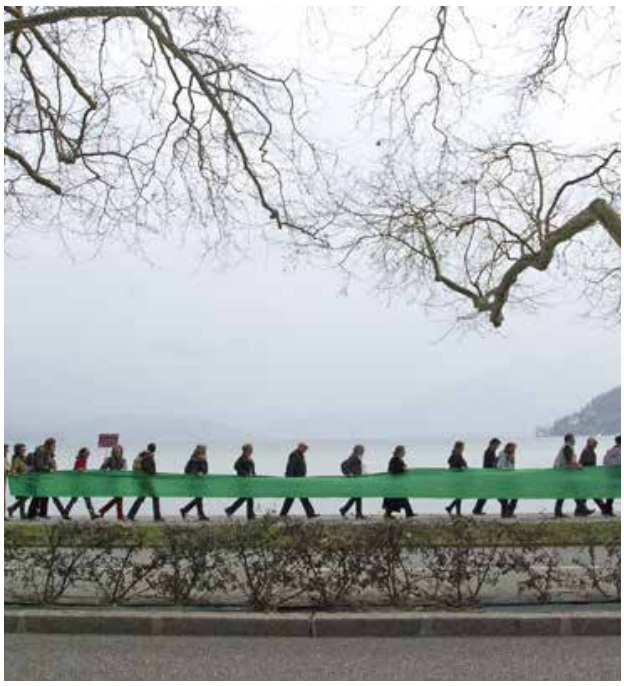

En 2019, le président du Grand Annecy a donc finalement décidé de jeter l'éponge, après plus de 10 ans de procédure. Deux leçons peuvent être tirées de cette affaire. La mobilisation citoyenne, en appui de l'action des associations, a pesé de manière déterminante dans l'issue de la bataille et l'exécutif de l'agglomération aurait été bien inspiré d'écouter l'expression majoritaire des Annéciens qui ont toujours souhaité voir préserver les rivages du lac. Le déni de la réalité dont les porteurs du projet ont fait preuve aura tout de même coûté depuis 2009 à l'agglomération 9,3 millions d'euros (dont 4,5 pour les acquisitions foncières). De l'argent public qui aurait certainement pu trouver une bien meilleure destination…

« La découverte des problèmes de l'urbanisation en Haute-Savoie, ainsi que l'abondance des projets tendant à la renforcer, m'ont incité à participer activement à la défense de l'environnement. »

Michel Delahousse, adhérent

Repères

Dates clés des deux procédures

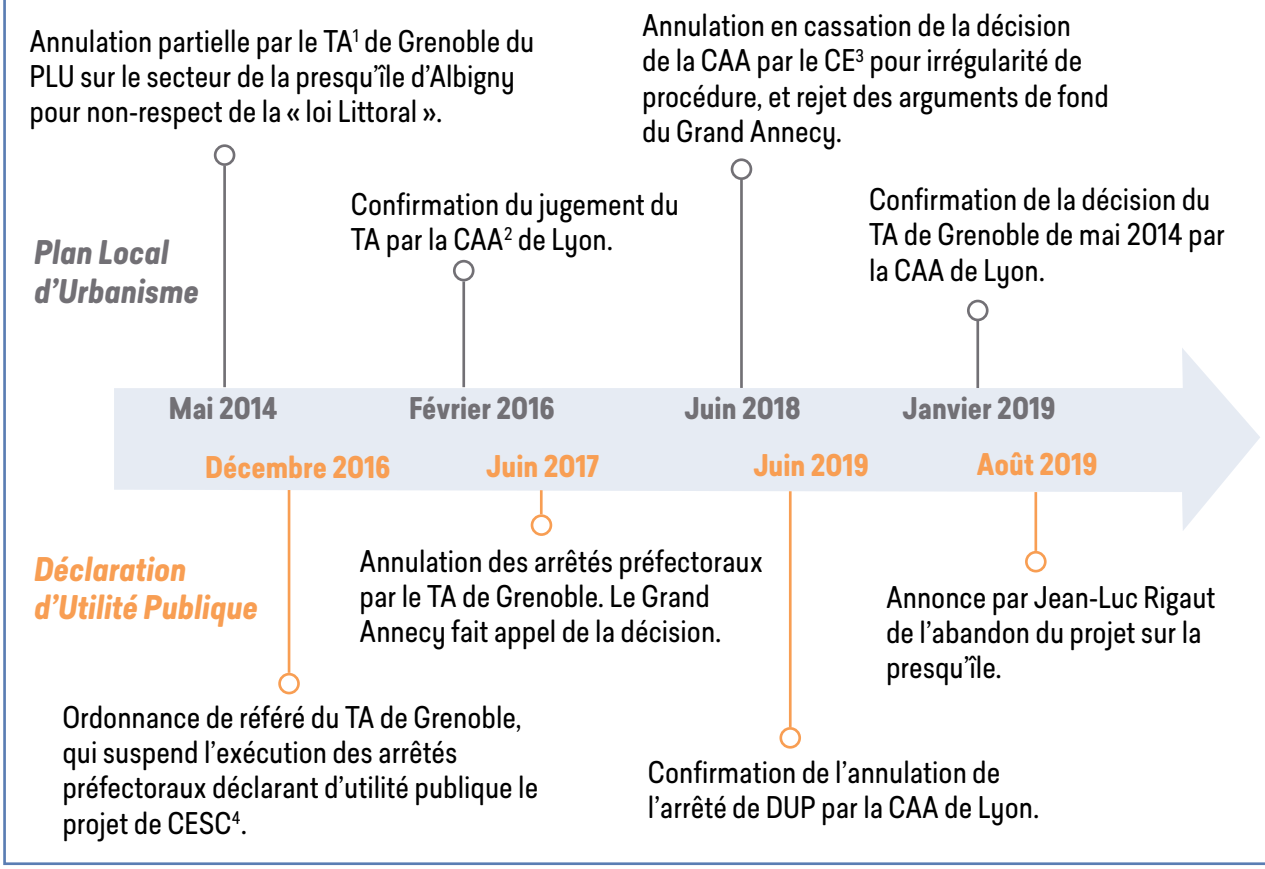

[1] Tribunal Administratif ; [2] Cour Administrative d'Appel ; [3] Conseil d'Etat ; [4] Centre d'Expositions, de Séminaires et de Congrès

Sixt-Fer-à-Cheval / Samoëns

Projet d'aménagement

Ce projet visait à relancer l'aménagement de la Combe de Gers en le combinant à la réalisation d'un vaste projet immobilier sur le site du hameau de Salvagny. À seulement 800 mètres d'altitude, il prévoyait la construction de 2 000 lits touristiques, 3 remontées mécaniques et plusieurs pistes de ski dans la combe de Salle, encore vierge, et la combe de Gers très peu aménagée. Cette Unité Touristique Nouvelle (UTN) était présentée en dehors de tout plan d'ensemble, de Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), au niveau de la vallée du Giffre.

LE TRIBUNAL NOUS DONNE RAISON

Suite à notre action sous forme d'un recours en justice, avec le concours de Mountain Wilderness, le Tribunal Administratif de Grenoble nous a donné raison et a annulé ce projet pour les motifs suivants :

- Au vu de la grande sensibilité du site, les aménagements provoqueraient de manière avérée des dommages irréversibles à la faune et à la qualité biologique du site.
- L'UTN n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale alors qu'une UTN doit être un plan ou un programme.
- La séquence Eviter-Réduire-Compenser n'est pas respectée et les mesures dîtes de compensation sont vagues et ne sont que des mesures d'accompagnement qui ne compensent en rien les atteintes prévisibles.

Ce jugement, remarquable à plus d'un titre, rappelle qu'une UTN est un plan ou un programme, consacre l'obligation d'une évaluation environnementale lorsqu'une UTN est projetée et met fin à une dérive de la notion de mesure compensatoire.

BIENTÔT LA FIN DE LA FUITE EN AVANT DES STATIONS DE SKI ? D'AUTRES DÉFIS NOUS ATTENDENT EN 2020...

Les stations de ski, prises de panique face au réchauffement climatique qui progresse de manière alarmante, s'engagent dans des aménagements et des investissements lourds pour tenter désespérément de préserver pour quelques années, au mieux deux décennies, un modèle économique dont la mort est inéluctable. Ne serait-il pas plus avisé d'engager une réflexion de fond sur d'autres modèles économiques ? Un modèle qui permettrait aux populations de travailler et de vivre en montagne autrement, tout en préservant le capital environnemental irremplaçable des massifs montagneux. D'autres défis nous attendent en 2020 : les élus planifient encore la destruction de pans entiers de montagne.

Zone humide à Saint-Gervais

Sauvegarde de 9 000 m²

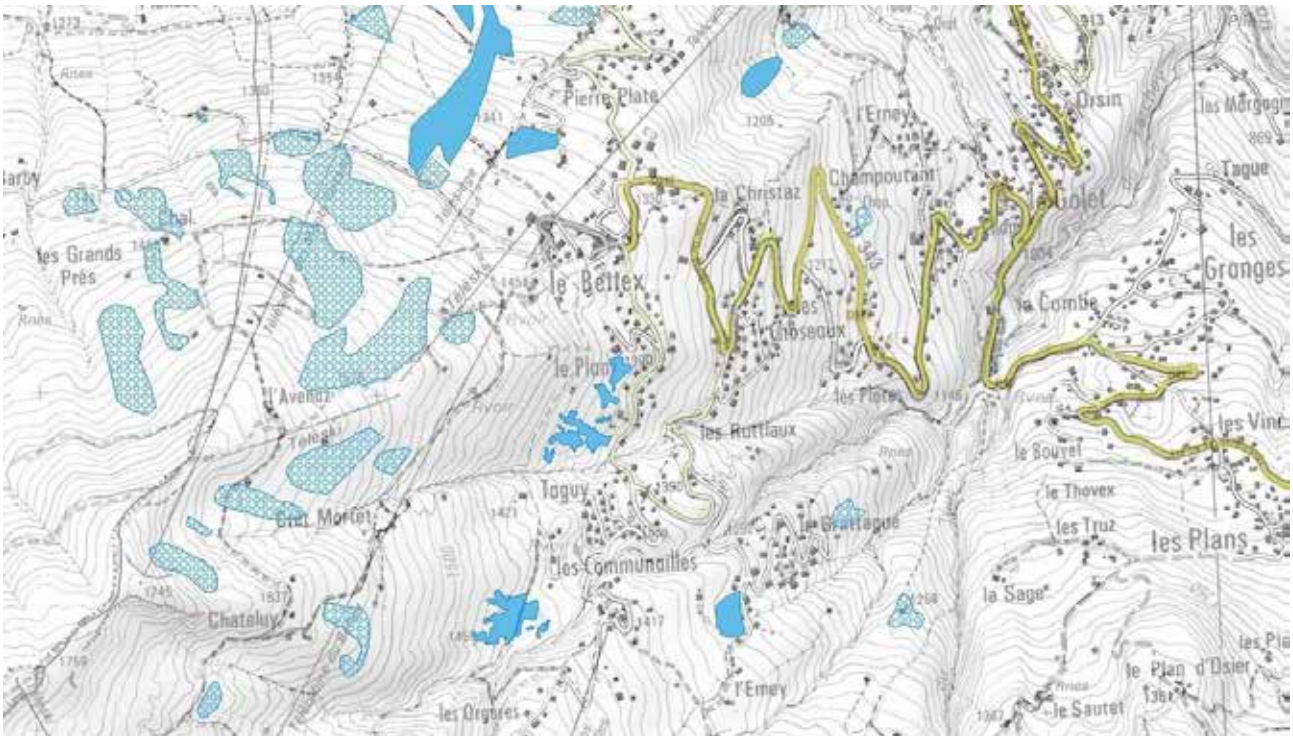

Tous droits réservés. Document imprimé le 16 Juillet 2020, serveur Geo- IDE carto V0.2, http:// carto.geo- ide.application. developpement- durable.gouv.fr, Service : DDT 74

Le 27 juin 2019, l'autorisation d'Unité Touristique Nouvelle de « Sur les Bétasses », commune de Saint-Gervais, a été annulée par le Tribunal Administratif de Grenoble, venant ainsi conclure une action contentieuse menée conjointement par FNE Haute-Savoie et FNE Auvergne-Rhône-Alpes devant la juridiction administrative.

Repères

En recouvrant la prairie alpine de béton et de goudron, la construction d'un ensemble immobilier de 8 200 à 8 500 m² sur un terrain de 49 378 m², véritable verrue paysagère, aurait violemment porté atteinte à un patrimoine naturel et paysager de grande valeur. Il aurait surtout entraîné la destruction d'une zone humide de 9 000 m².

A l'heure où se généralise une prise de conscience de l'importance des zones humides - dont le rôle est primordial dans le maintien de la ressource eau, l'épuration et la prévention des crues et en tant que réservoir de biodiversité -, ce projet immobilier d'un autre temps constituait une grave menace pour l'environnement.

La mobilisation citoyenne de nombreux habitants de Saint-Gervais, l'appui d'associations locales et l'engagement résolu de France Nature Environnement ont permis de sauvegarder la zone humide et de préserver un secteur de montagne qui a échappé au fort mouvement d'artificialisation des terres affectant de vastes secteurs du territoire communal.

C'est pourquoi, nous attendons maintenant en confiance un deuxième jugement du Tribunal Administratif de Grenoble, concernant cette fois notre demande d'annulation de la délibération du conseil municipal de Saint-Gervais approuvant la révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Bouquetins du Bargy

Depuis 2012, 482 bouquetins ont été éliminés sur le Massif du Bargy : 134 par euthanasie après avoir été contrôlés positifs à la Brucellose (infection bactérienne potentiellement transmissible à l'Homme et aux troupeaux d'élevage qui partageraient le même environnement que les bouquetins) et 348 par des tirs d'abattage indiscriminé.

Selon les experts de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire), avec une seule occurrence en 21 ans, le risque de transmission demeurait extrêmement faible.

Pourtant, l'État avait quand même lancé des abattages massifs et indiscriminés de bouquetins entre 2012 et 2015. Grâce à la mobilisation des associations de protection de la nature, ces abattages sans distinction entre animal malade ou sain avaient finalement été abandonnés en 2015 pour euthanasier uniquement les animaux infectés.

La position de FNE et des ONG partenaires a toujours été la même : le Bouquetin des Alpes est une espèce protégée au niveau international. S'il est concevable que l'euthanasie d'animaux séropositifs avérés contribue à réduire un foyer infectieux, la destruction d'individus sains n'est pas acceptable.

Toutefois, en 2018 et 2019, la Préfecture de Haute-Savoie a de nouveau autorisé la destruction indiscriminée d'un certain nombre de bouquetins. Nous nous y sommes une nouvelle fois opposés, tant au niveau national que local. Finalement, les captures-contrôles ont été privilégiées, mais nous resterons très vigilants en 2020 : malgré un avis négatif du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature), malgré notre demande insistante auprès du Ministère chargé de l'environnement, malgré l'absence d'évidence que des abattages indiscriminés auraient un impact favorable sur la gestion de la Brucellose dans le massif du Bargy, le Préfet de Haute-Savoie veut à nouveau faire abattre en 2020 des bouquetins vraisemblablement sains, en plus de ceux capturés pour être testés, au prétexte de lutter contre la Brucellose.

Sentinelles de la nature

Une partie du travail de veille environnementale de FNE Haute-Savoie s'exerce via le programme « Sentinelles de la nature » qui s'appuie avant tout sur la vigilance des citoyens.

Repères

En 2019, 80 alertes ont été relevées.

- 32 résolues (objectifs fixés atteints)
- 31 toujours en cours de traitement
- 8 clôturées faute d'information ou pour absence d'enjeux environnementaux
- 5 en cours d'analyse
- 4 qui n'ont pas atteint leurs objectifs

A noter que 1/3 des alertes concernent directement la ressource en eau et/ou les milieux aquatiques, ce qui est relativement inquiétant.

LA RÉSURGENCE D'ANCIENNES DÉCHARGES

Parmi toutes ces alertes, il peut être intéressant de mettre en avant certaines, qui sont relatives à la résurgence d'anciennes décharges. Ainsi une ancienne décharge communale a été signalée sur la commune de Seyssel. Cette dernière a fonctionné de 1970 à 1989 et était traversée par un ruisseau, le Raffaray, qui se jette dans Les Usses (Natura 2000). Cette décharge est aujourd'hui hors d'usage mais elle relargue des déchets, essentiellement plastiques, et pas de pollution « chimique » selon une étude menée il y a quelques années. Sa gestion est de la compétence de la Communauté de Communes Usses et Rhône, toujours en réflexion sur cette problématique...

FNE Haute-Savoie va accroître sa vigilance sur ce dossier puisqu'il semble qu'aucun acteur public ne soit prêt à se saisir sérieusement de la question. Ce dossier promet d'être long à traiter...

SENTINELLES DE LA NATURE

LA CATASTROPHE DES REMBLAIEMENTS ILLÉGAUX... UNE PROBLÉMATIQUE ENDÉMIQUE

De nombreuses alertes reçues concernent des remblaiements. En effet, la Haute-Savoie fait face aujourd'hui à un manque d'exutoires pour l'élimination de ses déchets inertes, notamment pour le stockage des déblais de terrassement non valorisables. Ce manque d'exutoires légaux conduit, soit à des dépôts sauvages coûteux pour la collectivité, soit à des demandes au titre du code de l'urbanisme pour stocker ces déchets sur des terrains agricoles ou naturels, sous couvert d'aménagements dont l'utilité est rarement démontrée, soit à des accords entre entreprises du bâtiment et propriétaires terriens en dehors de tout cadre légal, faisant fi des législations environnementales.

Parfois ces aménagements impactent fortement l'environnement notamment par la destruction de zones humides, la destruction d'espèces protégées, la pollution des sols et/ou des eaux souterraines... d'où l'intérêt de les contrôler.

A l'aide du programme « Sentinelles de la nature », nous menons un travail de veille et d'alerte efficace auprès des citoyens et des autorités pour lutter contre ces atteintes.

NOS FINANCES

Notre activité a été très soutenue en 2019 avec des produits à 587,1 k€ (+15%) et des charges à 577,0 k€ (+15%). Grâce au travail conséquent de toute l'équipe, l'année se solde par un excédent de 10,2 k€.

Au titre des produits, outre la poursuite de nos actions financées par le Département de Haute-Savoie dans le cadre de notre convention pluriannuelle d'objectifs et la finalisation du projet Interreg « Fleurs locales », d'autres très beaux projets ont été menés avec notamment un renforcement des aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Les actions d'éducation à l'environnement ont été marquées par la forte augmentation des animations sur la thématique des déchets grâce au soutien de Thonon Agglomération. Enfin, nous avons pu enregistrer une augmentation significative des dons et du mécénat traduisant une volonté de diversification de nos sources de financements.

Les charges demeurent maîtrisées et l'augmentation des sous-traitances et de la masse salariale sont dues aux projets supplémentaires évoqués ci-dessus.

Bien que la situation concernant la trésorerie reste toujours délicate, en raison des délais de paiement de certaines subventions et de l'avance de trésorerie que nous devons supporter, la difficulté a pu être surmontée grâce à l'obtention de deux emprunts sur 48 mois auprès de France Active et du Crédit Mutuel.

Pour 2020, les 3/4 de nos produits sont assez bien sécurisés mais la crise du Covid-19 rend la situation globale plus incertaine. Notre objectif est malgré tout de clôturer l'année à l'équilibre.

JEAN-PIERRE CROUZAT
Trésorier

« À l'heure du réveil écologique citoyen et de la responsabilisation des entreprises, l'enjeu est aujourd'hui de développer notre stratégie de fonds privés. »

ORIGINE DES FINANCEMENTS

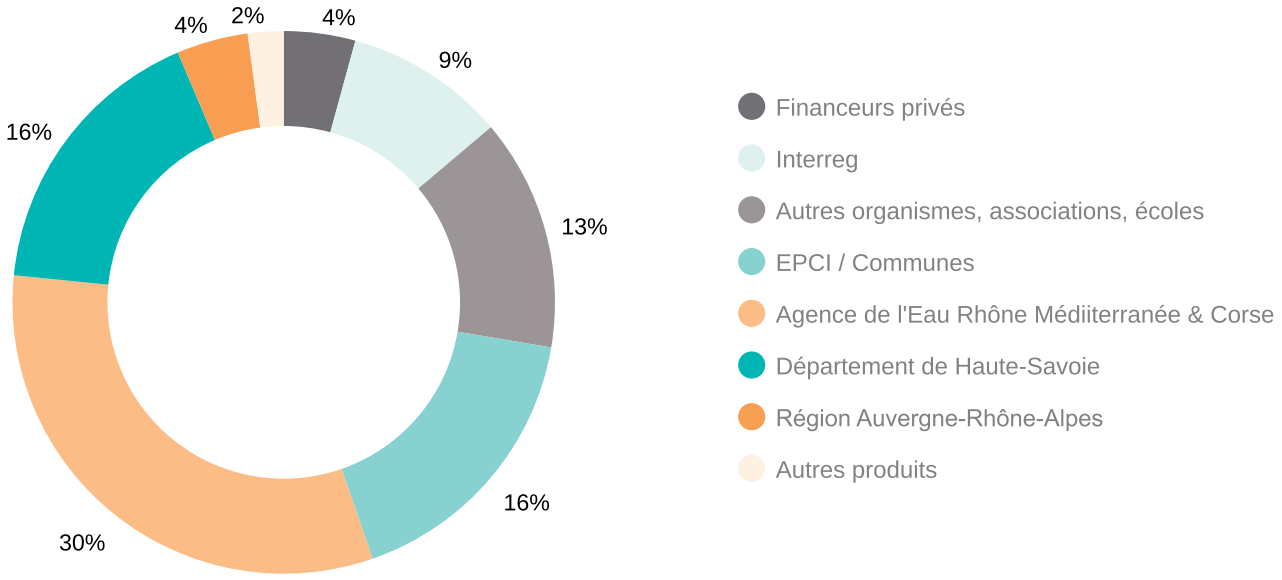

BILAN COMPTABLE

Bilan actif	Net en € au 31/12/2019	Net en € au 31/12/2018
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 415	2 586
Immobilisations financières	4 067	3 953
Actif immobilisé	5 482	6 539
Stock en cours	4 760	4 795
Créances	320 338	394 765
Valeurs mobilières et disponibilités	42 846	180
Charges constatées d'avance	2 644	2 610
Actif circulant	370 588	402 350
Total de l'actif	376 070	408 889

Bilan passif	Net en € au 31/12/2019	Net en € au 31/12/2018
Fonds associatifs et réserves	132 437	93 010
Résultat de l'exercice	10 155	9 428
Fonds associatifs	142 592	102 437
Provisions et fonds dédiés	7 647	1 000
Dettes fournisseurs, fiscales, sociales	192 541	156 882
Produits constatés d'avance	33 290	148 570
Total du passif	376 070	408 889

COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat récapitule l'ensemble des charges supportées par FNE Haute-Savoie et des produits dont nous disposons - subventions, ventes, dons... - pour l'année 2019.

Compte de résultat	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	145	360
Production vendue de bien et services	98 406	138 398
Subventions d'exploitation	434 081	346 596
Reprises et transferts de charges	5 133	10 618
Cotisations et autres produits	41 708	16 263
Produits d'exploitation	579 473	512 234
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	35	10
Autres achats et charges externes	190 793	145 472
Impôts et taxes	10 423	7 890
Charges de personnel	362 383	346 599
Amortissements et provisions	3 996	1 288
Autres charges	57	76
Charges d'exploitation	567 687	501 334
Résultat d'exploitation	11 786	10 900
Produits financiers	73	79
Charges financières	1 259	151
Résultat financier	- 1 186	- 72
Résultat courant	10 600	10 828
Produits exceptionnels	7 563	- 1 400
Charges exceptionnelles	8 008	0
Résultat exceptionnel	- 446	- 1 400
Engagement à réaliser	0	0
Excédents ou déficits	10 155	9 428

ILS NOUS SOUTIENNENT

Nos actions ne seraient pas possibles sans de nombreux soutiens.

Cette année encore nous avons pu compter sur d'importants financements publics. Le **Département de Haute-Savoie**, l'**Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse** ou encore l'**Union Européenne** (Fonds Interreg France-Suisse), mais aussi certaines **collectivités locales** comme **Thonon Agglomération**, ont apporté leurs concours financiers à nos actions.

Afin de garantir notre robustesse et notre capacité à poursuivre nos actions en toute indépendance, nous avons également conclu des partenariats avec des **acteurs privés**, désireux d'améliorer leurs pratiques ou de contribuer à une meilleure prise en compte de l'environnement dans leurs activités. A ce titre nous avons donc pu accompagner les **Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB)** et **SNCF Réseau**.

C'est également avec la volonté de diversifier nos sources de financement que nous avons répondu à l'appel à projets d'**Outdoor Sport Valley (OSV)** qui nous a permis de bénéficier de dons d'entreprises et de particuliers parmi lesquels nous souhaitons remercier OSV, **La Fondation Eau Neige et Glace**, **la financière du Lion** et **Millet Mountain Group**.

Nous avons aussi eu le plaisir de recevoir des **dons spontanés d'entreprises** qui ont été séduites par nos actions. Merci à Sébastien Gallot, à l'entreprise Profalux et à Carole Dupessey avec qui des échanges très positifs ont été engagés en fin d'année. De même, nous avons été bénéficiaires d'un don exceptionnel de notre association fédérée des **Amis de la Réserve Naturelle de Passy** qui nous a versé le solde de son compte lors de sa dissolution.

Pour leurs soutiens dans les moments difficiles, nous souhaitons également remercier le **Crédit Mutuel** et **France Active** pour leur confiance et les solutions apportées face à nos problèmes de trésorerie en début d'année.

Enfin, il est impossible de terminer ces remerciements sans citer nos **adhérents, donateurs et bénévoles** pour leur fidélité et leur engagement à nos côtés. Nous n'ignorons pas que soutenir une association n'est pas toujours facile mais vous avez été nombreux à répondre à nos appels. Merci Michel, Laurence, Thierry, Bernard, Jean-Pierre, Anne, Jean-Bernard, Caroline, Anthéa, Séverine, Faustine, Isabelle...

MERCI !

A nos associations membres,
à nos adhérents,
à nos sympathisants,
à nos bénévoles engagés.

Merci pour vos dons, votre soutien
et votre participation à nos actions.

RIEN NE SERAIT POSSIBLE SANS VOUS !

POUR UN MONDE VIVABLE !

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
HAUTE-SAVOIE

Retrouvez-nous sur www.fne-aura.org/haute-savoie